



Voiron, le 17 juillet 2020

Conseil communautaire du jeudi 09 juillet 2020

Compte-rendu

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents :

ALAPETITE Julien, ALLARDIN Yves, BALLY Véronique, BARBIERI Jérôme, BEAUFORT Nathalie, BELMUDES Nadine, BESSON Roland, BETHOUX Sophie, BETHUNE Laurence, BEVILACQUA Filippa, BLACHOT-MINASSIAN Fabienne, CANTOURNET Gérald, CARRON Denis, CATTIN Bruno, CHASSON Martine, CLOPPET Antoine, COLOMBIN Marcel, DEVEAUX Monique, FAURE Nathalie, FAVIER Anne, FAYOLLE Nadine, FERRANTE François, FORTOUL Pascal, FOUCHET Joël, GAL André, GATTAZ Bruno, GERIN Anne, GOY Olivier, GRANDPERRIN Denis, GRASSO Angélique, GRENIER Florian, GUICHERD-DELANNAZ Michel, GUILLAUD-BATAILLE Bruno, GUTTIN Christian, GUTTIN Christine, HAUMESSER Paul-Henri, LEVEQUE Jean-Christophe, LOCONTE Jean-Pierre, MOLLIERE Denis, MOLLIER-SABET Françoise, MOREAU Anthony, MOTTE Alyne, PAPILLON Serge, PELLAT Xavier, PENET Jean-Yves, PERRIN-COCON Roland, PERVES Adrienne, PESCHEL Claire, PEYLIN Ghislaine, POLAT Julien, PRESUMEY Franck, REMOND Luc, REUX Nadine, REY Freddy, ROSTAING-PUISSANT Michel, RUELLO-MOGORE Lydia, SENTIS Fabienne, SERAYET Carole, SOUBEYROUX Jean-Louis, STEVANT Julien, VIAL Johanne, ZULIAN Valérie

Le quorum est atteint.

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020
1/41

Jean-Paul BRET, Président sortant introduit la séance.

*« Bonsoir à toutes et tous,
Toutes mes félicitations pour votre élection ou réélection.*

Pour moi une page se tourne ce soir après 12 ans à la présidence de ce beau Pays Voironnais.

*Ce conseil était programmé le 9 avril.
Mais la pandémie du COVID 19 a donc eu pour conséquence un report de 3 mois.*

En tant que Président sortant, il m'est revenu de convoquer ce nouveau conseil, dans un contexte très particulier.

Les raisons sanitaires m'ont conduit à choisir cette salle afin de permettre une distanciation physique suffisante entre les élus, et d'accueillir le public dans des conditions sanitaires conformes aux consignes nationales.

Le Préfet a été informé de ce changement ponctuel de lieu de réunion, qui est conforme à notre règlement intérieur et qui permet de se réunir en tout lieu du territoire.

Je souhaite également vous rappeler que la séance sera intégralement retransmise en direct sur Youtube. Le public en a été informé par voie d'affichage et via le site Internet du Pays Voironnais.

Durant cette période de confinement, l'Exécutif a fonctionné en visio-conférence.

Vous aurez communication des principales décisions prises par délégation, sans délibération communautaire en fin de Conseil.

Je veux en terminant, remercier tout le personnel de la CAPV qui m'a accompagné pendant ces 12 années et qui a su participer efficacement à la gestion de cette crise sanitaire, en particulier le trio de la direction générale, après le départ en retraite du directeur général des services Pascal FORTOUL.

*Je confie maintenant la présidence de séance à votre doyenne Alyne MOTTE.
Bonne soirée ».*

Sommaire

1. Ressources et moyens.....	3
A) Juridique.....	3
• Mention spéciale : Election du Président.....	3
• Composition du bureau communautaire.....	26
• Election du 1er Vice-Président.....	27
• Election du 2ème Vice-Président.....	29
• Election du 3ème Vice-Président.....	30
• Election du 4ème Vice-Président.....	31
• Lecture de la charte de l'élu local et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).....	33
• Délégation au Président.....	34
• Adoption du lieu de réunion du prochain conseil.....	39
B) Achats.....	40
• Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Modalités de dépôt des listes.....	40
2. Juridique.....	40
A) Décisions prises par délégation.....	41
• Compte-rendu des décisions prises par délégation.....	41
3. Questions diverses.....	41

1. Ressources et moyens

A) Juridique

- **Mention spéciale : Election du Président**

Intervention d'Alyne MOTTE

« Il me revient d'ouvrir cette séance et de présider cette assemblée jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Je déclare donc la séance ouverte et les nouveaux élus installés dans leurs fonctions.

Traditionnellement, le secrétariat de la séance est assuré par le benjamin de l'assemblée, je propose donc Florian GRENIER comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Florian GRENIER est désigné secrétaire de séance.

Je vais procéder à l'appel des conseillers présents. Il est demandé à chacun de répondre « Présent » à l'appel de son nom, et le cas échéant d'indiquer s'il est porteur d'un (ou deux) pouvoir(s) et de préciser quel élu (prénom nom et commune) vous a donné ce pouvoir. Je vérifierai avec la liste que m'auront fait passer les services si les justificatifs de ces pouvoirs ont bien été remis à l'entrée. En l'absence de justificatif, ces pouvoirs ne pourront pas être comptabilisés. Il est rappelé que les pouvoirs par SMS ne sont pas autorisés : il est nécessaire de produire un document signé de la main de l'élu ayant donné pouvoir.

Je vous informe des renonciations à leur mandat de Conseiller communautaire de :

Monsieur Patrick MOREL, maire de Réaumont, remplacé par Madame Françoise MOLLIER SABET, Madame Virginie RIVIERE, maire de La Sure en Chartreuse, remplacée par Monsieur Jean-Christophe LEVEQUE, Monsieur Patrick BUISSON, maire de St Aupre, remplacé par Madame Véronique BALLY, Monsieur Dominique DESSEZ, maire de La Buisse, remplacé par Monsieur Serge PAPILLON, Monsieur Alain DEZEMPTTE, à Rives, remplacé par Monsieur Jérôme BARBIERI, Monsieur Jean-Yves POTIER, à Coublevie, remplacé par Monsieur Antoine CLOPPET.

*Pendant l'état d'urgence sanitaire, le quorum est abaissé à un tiers des membres présents et représentés. Cependant pour la séance de l'élection du maire et des adjoints (et par analogie pour l'élection du Président et vice-présidents) seuls les membres présents sont comptabilisés pour réunir ce quorum d'un tiers (et non les pouvoirs). **Le quorum de notre assemblée est donc fixé à 21 présents.***

A l'issue de l'appel nominal, nous dénombrons 62 présents, le quorum est donc atteint. Nous pouvons valablement ouvrir la séance et délibérer.

Je précise que – contrairement aux séances ordinaires – le quorum se constate à l'ouverture de la séance et non pour chaque scrutin. Le quorum sera cependant revérifié en cas de suspension de séance et avant de soumettre aux voix les délibérations autres que les élections. Je vous recommande donc de ne pas sortir pendant les opérations de vote sans vous signaler auprès des services à l'entrée. Si vous devez quitter définitivement la séance avant la fin, vous avez bien sûr possibilité de donner un pouvoir à un autre élu présent dans la salle. Les services tiennent à votre disposition des pouvoirs vierges et remettront un carton bleu à l'élu auquel vous souhaitez donner votre pouvoir.

Concernant les pouvoirs, je vous signale pour l'instant : 0 pouvoir.

Il me revient de fixer l'ordre des prises de parole aux membres qui en font la demande. Je tenterai de respecter l'ordre dans lequel se manifestent les demandes. Je rappelle que pendant l'état d'urgence sanitaire, les réunions en présentiel de l'organe délibérant doivent voir leur durée limitée au maximum. En conséquence, je demande à chacun d'être concis dans ses interventions et de ne pas garder la parole pendant une durée dépassant le raisonnable.

Je dois veiller à une répartition équitable des prises de parole. Tout élu qui le souhaite sera assuré de pouvoir prendre la parole au moins une fois pour chaque délibération.

*Quatre agents de la collectivité sont présents dans la salle avec des **micros**. Les élus qui souhaitent prendre la parole se signalent auprès de moi en levant la main. Dès que j'aurai autorisé la prise de parole, les agents distribueront alors un micro préalablement désinfecté. Je vous demande de préciser avant chaque intervention vos noms, prénoms et commune.*

À chaque changement de main, les équipements seront systématiquement nettoyés et désinfectés.

Les suspensions de séance sont du ressort du Président. Cependant un élu peut également demander une suspension qui sera mise au vote. Si la demande obtient un tiers des suffrages, je

prononcera la suspension comme le prévoit notre règlement intérieur.

Election Président

Le Président est élu selon les mêmes modalités que le maire en commune : au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour de scrutin a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Si le candidat élu renonce à cette fonction, il convient de procéder immédiatement à une nouvelle élection.

Pour le calcul de la majorité seuls les suffrages exprimés sont pris en compte (les votes blancs ou nuls sont donc exclus).

Le vote par délégation est possible. Pendant l'état d'urgence sanitaire, un élu peut détenir deux pouvoirs.

Compte tenu du temps nécessaire à l'organisation matérielle du vote à bulletin secret, au décompte des voix, il est proposé que les votes à venir se déroulent avec deux bureaux. J'aurai donc besoin d'un Président et d'assesseurs pour chaque bureau. Je désignerai les Présidents, et les assesseurs seront désignés par chaque candidat : un par bureau pour chacun.

Je précise que toutes les dispositions ont été prises pour que le vote puisse se dérouler de manière classique avec tous les équipements permettant les meilleures conditions d'un vote au scrutin secret (isoloirs, urnes, disposition de la salle).

Les candidats à la fonction de Président du pays voironnais sont appelés à se faire connaître. Ils peuvent faire acte de candidature, mais un élu peut également proposer la candidature d'un autre conseiller. Il est rappelé que l'acte de candidature préalable n'est pas obligatoire et qu'il est possible de se porter candidat à tout moment, y compris au deuxième ou troisième tour de scrutin le cas échéant.

S'agissant d'un vote à bulletin secret, je propose que les premières prises de parole soient réservées aux actes de candidature et que les interventions et réactions diverses restent limitées. Dans tous les cas, il est demandé aux élus de rester respectueux et modérés dans leurs propos. Toute attaque personnelle fera immédiatement l'objet d'un retrait de la parole. Je distribuerai la parole en respectant autant que faire se peut l'ordre des demandes.

Qui souhaite se porter candidat ou proposer un élu à la Présidence ?

La liste des conseillers communautaires titulaires a été distribuée sur chaque table. Je vous informe qu'il n'est pas possible d'élire à la fonction de Président un conseiller suppléant (dont la présence dépend elle-même de l'absence du conseiller titulaire).

Si les candidats souhaitent faire connaître leurs intentions, ils auront la parole suite à un tirage au sort effectué sous la surveillance du secrétaire de séance M. Florian GRENIER et d'assesseurs désignés par chacun des candidats. Les prises de parole des candidats pourront se faire au pupitre à ma gauche ».

Bruno CATTIN est candidat.

Freddy REY, maire de Saint-Nicolas de Macherin, indique qu'il n'est pas candidat à la présidence, mais propose la candidature de Julien POLAT à la présidence de la Communauté.

Alyne MOTTE annonce un tirage au sort pour savoir lequel des deux candidats va s'exprimer en premier.

C'est Bruno CATTIN qui se présente le premier au pupitre pour sa prise de parole.

Intervention de Bruno CATTIN

« Mesdames, Messieurs les élus communautaires, cher(e)s collègues,

Après des élections municipales mouvementées crise du Covid oblige, nous voici enfin réunis ce soir pour l'élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je viens de débiter mon 3ème mandat d'élu communal et mon deuxième mandat de maire à Voissant, la plus petite commune du Pays Voironnais.

Mon mandat de 3ème vice-président au Pays Voironnais en charge des Ressources Humaines, de l'Administration Générale et de la mutualisation m'a permis d'appréhender et de réfléchir sur l'organisation et les ressources de l'ensemble des services. Mes qualités d'écoute et mes actions ont contribué à créer un vrai dialogue social avec les agents et les représentants du personnel. C'est dans un climat apaisé et constructif que des avancées importantes ont pu se concrétiser notamment dans la mise en place des 1607h et durant toute la période de gestion de crise par la cellule Covid 19 du Pays Voironnais que j'ai animé. Mais mon métier, ce n'est pas la politique. J'exerce encore une activité passionnante celle de consultant en entreprise avec des missions diverses. D'une part la maîtrise des risques d'entreprise et leur transfert auprès des compagnies d'assurance et d'autre part, le pilotage d'entreprise de santé. Cette connaissance du milieu professionnel me confère des compétences que je saurai mettre à profit pour le bien du Pays Voironnais.

Après mure réflexion et une concertation étroite avec d'anciens et nouveaux élus, associations et acteurs du territoire, j'ai décidé de solliciter votre confiance afin d'assumer les fonctions de Président du Pays Voironnais.

Je mesure pleinement la mesure de cette action car depuis sa création, le Pays Voironnais n'a connu que 4 Présidents représentant tous des personnalités et des sensibilités différentes. Tous étaient attentifs au fait que l'ensemble des composantes du territoire et l'ensemble des sensibilités participent au projet commun. Tous avaient également une activité professionnelle. Mais que les choses soient très claires, ce serait pour moi un immense honneur de succéder à Jean-Paul BRET notamment parce qu'il a su maintenir la cohésion du territoire tout en redonnant à Voiron la place qu'elle mérite, renouer des relations avec la Métropole tout en préservant l'indépendance du Pays Voironnais et enrichir les équipements et services du territoire tout en maîtrisant la pression fiscale.

En revanche je réfute la candidature qui me présente comme l'incarnation de la continuité, ou le successeur adoubi de Jean-Paul BRET comme encore évoqué ce matin par la presse locale, presse qui ne m'a jamais ni interrogé ni proposé la moindre interview.

Je suis convaincu que le contexte actuel appelle à de profondes remises en cause de nos priorités, du contenu même de nos politiques publiques et à un changement radical de notre organisation et de notre gouvernance. La crise sanitaire, nous rappelle avec brutalité la nécessité de repenser de manière fondamentale notre rapport à la nature. Cependant, à la crise sanitaire risque de succéder une crise économique et sociale. Notre responsabilité sera de réussir l'alliance entre la transition écologique, la cohésion sociale et la relance économique. Il nous faudra répondre aux angoisses face aux inégalités de destins et aux aspirations de nos concitoyens à vivre mieux et différemment. Si nous voulons réussir cette alliance, nous ne le ferons pas en restant enfermés dans nos institutions mais en nous ouvrant à tous les acteurs du territoire dans un esprit d'écoute, de concertation et de participation. Les mouvements de contestation qu'on rencontre aujourd'hui ne pourront s'apaiser par des mesures venues d'en haut même habillées par des communicants, la pédagogie ne suffira pas non plus. J'ai décidé de me présenter à vos suffrages non pas sur la base d'un projet mais sur la base d'un pacte de gouvernance et d'une méthode. J'ai trop de respect pour la diversité de vos engagements et le pluralisme de vos opinions pour vous imposer un projet déjà formaté. J'ai la conviction que ce projet nous devons l'écrire ensemble. Ce n'est pas au Président ou à l'Exécutif de décider du projet et de la place des conseillers communautaires. Ce n'est pas à l'intercommunalité

d'imposer ses choix aux communes. Ce n'est pas la sphère publique qui seule pourra organiser l'ensemble des transitions nécessaires. Cela suppose de changer profondément l'organisation politique et technique des collectivités et notamment de sortir d'une organisation en silo qui constitue un frein majeur au changement de modèle.

C'est pour cela que je vous propose la création de 4 grandes vice-présidences susceptibles d'assurer la transversalité nécessaire entre nos grandes politiques publiques et d'organiser la conversion vers un modèle plus soutenable et une plus grande résilience du Pays Voironnais. Pour ce faire, je vous proposerai une première vice-présidence chargée de la transition écologique avec des vice-présidents thématiques, mobilités, réduction et valorisation des déchets, énergie renouvelable, qualité de l'air et aménagement du territoire et préservation du foncier ; une seconde vice-présidence chargée des solidarités, de la cohésion sociale et territoriale : santé, culture accompagnement de nos aînés.

Une 3ème vice présidence chargée de l'économie et du développement des activités non délocalisables, des économies sociales et solidaires, l'économie circulaire, le tourisme, l'agriculture, la forêt et l'autonomie alimentaire de nos territoires.

Et puis un point essentiel, un 4ème vice-président chargé de la gouvernance, d'établir le lien avec les communes, avec les associations, avec les citoyens et avec les acteurs sociaux et économiques.

Je respecterai dans le choix de ces 4 vice-présidents la parité femme-homme. A mes côtés dans la gestion quotidienne de la collectivité, ces 4 vice-présidents coordonneront les vice-présidents thématiques et les conseillers délégués dans le cadre d'une gouvernance collégiale.

Pour traduire cela dans les faits, je vous propose une méthode de rupture ayant pour objectif de redonner initiative et lieu de débats aux maires, aux élus communaux et communautaires, et de renforcer le dialogue avec les associations, les citoyens et les acteurs économiques. Je vous propose 5 temps : le temps de l'initiative avec l'ouverture aux maires, aux élus, de l'agenda politique du Pays Voironnais comme enjeu fort du processus démocratique. Le temps de la délivrance et de la mise à disposition de l'information avec mise en lumière des options politiques et avec un rôle politique essentiel pour chaque vice-président thématique. Le temps de la mise en débat en faisant du Conseil des maires, le pivot de la gouvernance intercommunale avec l'émergence de paroles collectives, mais pas que, des Conseils communautaires privés ou des séminaires thématiques ouverts à l'ensemble des élus communautaires. Au terme de ces débats, la mission de l'Exécutif consistera à rédiger le projet de délibération qui sera soumis au Conseil communautaire. Le temps de la décision qui se fera bien évidemment en Conseil communautaire public avec de la transparence et de la clarté dans le processus de décision. Et puis enfin, le temps de la mise en œuvre et surtout du contrôle des politiques publiques que l'on aura initiées. Ma conception de l'intercommunalité est très simple, il s'agit de faire communauté pour le bien d'intérêts communs. Dans cette conception, je le répète, toutes les composantes du territoire, chaque commune de la plus petite à la plus grande, et toutes les sensibilités politiques, doivent participer au projet commun. La Communauté ne peut pas être un lieu où le plus puissant impose ses vues aux autres. Chaque parole doit être entendue, chaque parole doit compter. Nous devons construire des majorités de projets, plutôt que de voir un camp imposé systématiquement ses vues à un autre. Découvrir dans un programme que le maire dispose d'une autorité naturelle sur ses adjoints ou ses élus au motif que ses derniers lui doivent son élection, n'est clairement pas ma conception de la gouvernance. Je n'ose pas imaginer que des vice-présidents du Pays Voironnais, élus sur proposition du Président, puissent se retrouver dans ce type de configuration. La gouvernance que je vous propose repose sur des vraies valeurs qui me sont chères et qui ont toujours guidé mon action en tant qu'élu ou dans le cadre de mes activités professionnelles. Je suis convaincu que le contexte d'aujourd'hui appelle de profondes remises en cause de nos priorités, du contenu même de nos politiques publiques. Et je l'ai déjà évoqué, un changement radical de notre organisation et de notre gouvernance. L'enjeu ne concerne pas uniquement le réchauffement climatique et la transition énergétique. La fréquence accrue des épidémies pose la question de l'impact de la perte d'une bio-diversité, de ses valeurs sanitaires et de la destruction des habitats naturels. L'épuisement des ressources de la planète pose directement la question de la viabilité de notre modèle de développement. Nous sommes la 1ère génération à subir les effets du changement climatique, et la dernière à pouvoir prendre les mesures nécessaires pour éviter que ne se produise l'impensable. J'ai également la conviction que la question environnementale n'est pas dissociable de la

question sociale, et qu'il nous faut impérativement concilier la fin du monde et la fin du mois, prendre la mesure des fractures sociales qui génèrent les fractures territoriales, l'exaspération de certains ou le désespoir d'autres. Nous devons ainsi profondément changer notre regard sur les critères qui définissent la bonne santé d'un territoire, la résilience du territoire, sa capacité à protéger ses habitants en cas de crise, le renforcement de son autonomie alimentaire, énergétique, sanitaire. Sa cohésion générationnelle et sociale doit constituer pour nous des priorités. C'est avec cet état d'esprit que je me présente à vos suffrages. Je souhaite promouvoir une intercommunalité ambitieuse mais surtout humble et modeste dans sa pratique et dans sa gouvernance. Je n'ai pas d'autre ambition que le Pays Voironnais. Si vous m'honorez de votre confiance, j'y consacrerai tout mon temps. Je vous remercie de votre attention ».

Intervention de Julien POLAT

*« Madame la Présidente, chère Alyne,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mes cher(e)s collègues,*

Nous sommes entrain de vivre un moment fondamental de notre vie collective. Et j'éprouve à cet instant comme d'autres probablement beaucoup de fierté et d'émotion. Ma fierté, c'est celle de siéger ce soir dans cette assemblée, comme chacun d'entre vous. Avec la responsabilité de dessiner pour les 6 prochaines années la trajectoire d'un territoire qui n'est résolument pas comme les autres. Le Pays Voironnais ne se distingue des autres, ni par sa taille qui n'est pas exceptionnelle, ni par le nombre de ses communes, 31, ni par le nombre de ses habitants, 95 000, qui ne font pas de nous un territoire hors normes, et qui de ce seul point de vue tendrait à nous faire passer pour un territoire moyen. Mais ce ne sont pas les chiffres qui font la singularité du Pays Voironnais. C'est lorsque l'on mesure la richesse de son histoire, de sa géographie, de son économie ou de son cadre de vie qu'on le comprend. Son histoire, les chevaliers paysans de l'an mil, du lac de Paladru, dont notre Communauté d'agglomération s'est emparé du devoir de faire prospérer la mémoire, nous rappelle qu'elle a commencé à s'écrire dans ce territoire par des aïeux qui longtemps avant nous, avaient mesuré que la nature pouvait mettre à disposition ici mieux qu'ailleurs les conditions pour construire une vie agréable. Notre histoire a une autre extrémité, c'est celle qui nous rappelle qu'il y a 80 ans, presque jour pour jour, l'armée des Alpes écrivait à Voreppe une page essentielle de la seconde guerre mondiale, où l'envahisseur Allemand était dominé par la mobilisation française qu'il écrasait pourtant partout ailleurs sur le territoire national. Et où les sacrifices d'hommes et de femmes d'ici, réussirent à interdire l'occupation de Grenoble et à la protéger des effets les plus durs de la guerre. Sa géographie est la force de cet enclassement si particulier entre le Vercors et la Chartreuse qui nous offrent les paysages majestueux qui rendent aussi exceptionnelles les perspectives depuis les plaines ou les coteaux de nos villes et villages. C'est l'atout invraisemblable d'être positionné au coeur d'un losange entre Grenoble, Lyon, Valence, Chambéry, avec les dynamiques que ces influences croisées représentent. Les opportunités de développement qu'elles offrent et la chance pour un jeune de 20 ans de pouvoir installer sa vie d'adulte sans nécessité de courir après les études ou un emploi nécessairement placés à des centaines de kilomètres de là où il a grandi. Notre géographie, ce sont les contrastes des forêts vallonnées de Valdaine, de la plaine fertile de l'Isère, des contreforts de Chartreuse dominés par la Grande Sure. Et le bleu insondable des eaux d'un lac encore largement protégé des effets d'une exploitation mal maîtrisée que d'autres ont connu par ailleurs. Notre économie, c'est celle qu'ont porté en étendard bien au-delà de nos frontières, des ambassadeurs du Pays Voironnais aussi prestigieux que Bonnat, Rossignol, les Caves de Chartreuse, Poma, Antésite, Paraboot, Allimand, Radiall, Charvet, et aujourd'hui encore des sociétés comme Fitness Boutique ou Sidas. Notre économie, c'est l'héritage d'une terre façonnée par le labeur industriel du tissage, des tuileries ou des papeteries, qui ont donné à Voiron la devise de ses armoiries à laquelle je suis tant attaché « Ma force est dans le travail ». Notre économie, c'est la culture de la recherche scientifique dont le bassin grenoblois est leader, et qui s'exprime aussi chez nous par la présence d'ingénieurs et de chercheurs de talent qui participent à anticiper et à faire la société de demain. Notre économie,

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020

Revenir au [sommaire](#)

8/41

c'est la diversité de nos boutiques, le lien social, la tradition du service, et de la qualité que des commerçants s'efforcent de défendre dans nos centres-bourgs malgré les coups de boutoir du commerce en ligne qui les percutent chaque année davantage. Notre économie, c'est aussi le travail de la terre, l'activité agricole de nos céréaliers dans la plaine de Tullins ; de nos maraîchers, de nos éleveurs, de nos cultivateurs dont la présence encore bien vivante chez nous plus qu'ailleurs, nous permet de toucher du doigt l'hypothèse que l'autonomie alimentaire du territoire serait un objectif atteignable si nous décidions ensemble de continuer à les soutenir à la hauteur de ce que leur importance mérite. La qualité de notre cadre de vie, elle est construire d'un peu tout cela et d'autres choses encore. La solidarité qui s'exerce pour ne laisser personne au bord du chemin. La diversité de nos équipements sportifs, la richesse de notre vie culturelle, la force de notre vie associative, c'est ce savant assemblage d'atouts que beaucoup d'autres n'ont pas, et que les touristes nombreux viennent découvrir avec envie, que nous avons tous à promouvoir et à défendre. Oui, nous avons une lourde responsabilité sur les épaules.

Et je parlais tout à l'heure de l'émotion que j'éprouve à cet instant, c'est vrai, parce que je dois énormément au Pays Voironnais dans ce qu'est ma vie aujourd'hui. Beaucoup savent ici que je ne suis pas natif du territoire. J'ai grandi dans le Nord Pas de Calais où je suis né. Mais c'est bien ici, malheureusement un peu loin des miens, que j'ai plongé mes racines. L'ironie de l'histoire veut que la 1ère fois que j'ai posé un pied sur le quai de la gare de Voiron, lorsque j'avais 20 ans, c'était pour pénétrer les locaux de la Communauté du Pays Voironnais où je devais faire un stage et un rapport d'étude pendant presque un an, pour réfléchir déjà sur les évolutions de la gouvernance de notre institution. C'est à Moirans que j'ai signé mon 1^{er} contrat de travail, le 14 avril 2008, pour travailler aux côtés de Gérard SIMONET pendant 6 ans. C'est à Moirans que je me suis endetté la 1ère fois sur 20 ans pour devenir propriétaire de mon appartement. C'est au feu d'artifice de juillet à Saint Nicolas de Macherin que j'ai rencontré la femme qui aujourd'hui partage ma vie. Et c'est aujourd'hui à Merlas que je fais du cheval, à Paladru que je pêche, à la Murette que je fais du VTT et à Saint-Aupre ou Rives que je passe des moments de repas en famille. Et à Voiron évidemment où le plus grand honneur d'une vie m'a été octroyé par la confiance réitérée des habitants de ma ville au service desquels je travaille et que j'ai l'impérieuse nécessité de ne pas décevoir. J'affirme d'ailleurs à tous ceux qui me prêteraient des velléités électorales nationales, que rien ne m'arrachera à mes mandats locaux qui sont les seuls qui m'intéressent. Je ne veux pas vous raconter ma vie mais si je vous dis tout cela, c'est pour que vous compreniez bien ce qui fonde mon attachement à notre territoire et à notre institution. Tout cela n'est résolument pas de la politique, c'est bien davantage que ça.

Le 15 avril 2014, dans les mêmes circonstances, nous procédions à l'élection du Président du Pays Voironnais pour le précédent mandat. Nous nous trouvions alors à la salle des fêtes de Voiron, je venais tout juste d'être élu maire. L'assemblée m'impressionnait beaucoup. Nous étions nombreux et j'étais loin de mettre un nom sur tous les visages. Comme beaucoup de nouveaux élus ce jour, je présume, je m'étais fait une idée du rôle du maire en Conseil municipal, mais je n'avais pas anticipé l'effet de siéger dans un si grand Conseil communautaire. Il n'était évidemment pas question pour moi d'être candidat à la présidence du Pays Voironnais, j'avais d'abord beaucoup à apprendre de tous ceux qui allaient m'entourer 6 ans dans l'assemblée communautaire. Ce soir là, Jean-Paul BRET a été réélu Président et 15 jours plus tard je suis devenu son 1^{er} vice-président chargé des questions économiques. De 2014 à 2020, nous avons beaucoup travaillé. Je crois pouvoir dire que sous l'effet de l'action commune de tous les élus du territoire, le Pays Voironnais a progressé. Le bilan de notre action collective sous la conduite de Jean-Paul BRET ne fera jamais tache dans le bilan que l'on pourra tirer de l'action de notre Communauté d'agglomération sur le territoire. Nous avons assuré le développement économique de nos zones d'activités avec des chiffres records en termes d'implantations. Nous avons poursuivi l'élan donné au mandat précédent pour faire du Campus la Brunerie sur lequel nous nous trouvons, un pôle d'excellence. Nous avons équipé en pôles d'échanges modernes les communes de Voiron, Voreppe, Moirans et des projets culturels ambitieux ont été lancés, avec le Grand Angle, la lecture publique, le Musée archéologique. Des projets structurants sont engagés en matière d'eau et d'assainissement. Des opérations structurantes qui

modernisent le territoire avec une offre de logements adaptée à tous les publics. Et pendant la crise du Covid 19, l'engagement des agents de l'aide à domicile ou de la collecte des ordures ménagères a forcé le respect de nos administrés, pour ne citer que ces exemples. En 6 ans, évidemment les choses n'ont pas toujours été simples. Il y a eu des désaccords, des débats, des tensions, des compromis, des décisions, beaucoup de moments de partage aussi et de satisfaction commune que nous aurions tort d'éluder. Il y a eu beaucoup de moments d'intensité parce que nous prenons ici des décisions importantes et parce que la passion souvent indissociable de la vie publique, exalte les sentiments. Ce soir je me déclare candidat à la présidence du Pays Voironnais parce que je crois être en mesure d'aider à concilier les grands enjeux qui nous attendent. Ces enjeux, quels sont-ils ? D'abord nous devons refonder le lien qui unit le Pays Voironnais à ses communes, et nous devons changer notre méthode de fonctionnement. Toutes les crises récentes que notre pays a traversées et celles qu'il traverse encore, nous ont révélé toute la valeur de l'action de proximité attendue par nos concitoyens pour faire face aux besoins du quotidien. Parce que les élus municipaux incarnent une faculté d'écoute, parce qu'ils sont atteignables et parce que l'agilité des communes et leur sens parfois de la débrouillardise permettent de trouver des solutions que l'État ne parvient plus à trouver seul.

L'intercommunalité se doit d'abord d'être un outil au service des communes. Pour moi, c'est une fédération de communes qui doit les aider à pouvoir agir plus efficacement et à faire ensemble ce qu'elles ne sauraient pas faire seules. Ce n'est pas une collectivité qui aurait été fondée pour préempter au fil du temps les compétences des communes ni pour les exercer à leur place. Il est donc nécessaire que chaque commune trouve pleinement sa place dans la gouvernance du Pays Voironnais et nous pouvons tirer les leçons de la distance qui s'était creusée progressivement entre un Exécutif largement responsable de toutes les décisions, à 16 élus seulement et d'élus communautaires éprouvant souvent le sentiment d'une impuissance à décider, parce que si l'Exécutif avait dit, alors il n'y avait plus qu'à voter. Ce que je propose est radicalement différent. En 2019, le Code Général des Collectivités Territoriales a créé une nouvelle instance par la Loi : la conférence des maires. Mais la Loi ne dit pas pour autant ce que doit faire cette instance, ni comment elle doit fonctionner. J'ai adressé à chacun d'entre vous un document sur lequel nous avons beaucoup travaillé pour synthétiser le projet que je vous sou mets pour notre intercommunalité. Je ne vais évidemment pas tout répéter ce soir, mais mon idée est de confier à cette conférence des maires le pouvoir de prendre les décisions qui orientent la stratégie publique du territoire, en matière notamment de partage de la ressource, de partenariats avec nos voisins et de périmètres de compétence. La conférence des maires, c'est un principe simple : une commune = une voix, indépendamment de la taille de la commune, cela nous place tous à égalité pour prendre les décisions les plus importantes. Je pense qu'il s'agit d'un engagement fondamental pour donner à tous la garantie d'être entendu. Et face à cette révolution du socle de la gouvernance, je ne crois pas que l'idée de définir quatre super vice-présidents soit de nature à rendre la décision plus collégiale. Si je vous propose cela, c'est car j'ai une conviction : dans une commune, c'est vrai, l'Exécutif est issu d'une seule et même liste. Cette liste a discuté, présenté son projet politique en amont de l'élection. Par leur vote, les électeurs ont donné mandat à la liste majoritaire de mettre en œuvre son projet. C'est vrai, je le réitère, dans ces conditions le maire a une autorité naturelle sur ses adjoints et conseillers parce que dans bien des cas, c'est en grande partie grâce à lui que la liste est élue. Mais dans une intercommunalité, ce n'est pas la même chose. L'assemblée est composée de personnes qui sont originaires non seulement de listes différentes, mais aussi de communes différentes. Le projet politique de l'intercommunalité est négocié, non pas en amont, mais après l'élection, une fois que le Conseil est installé et que l'Exécutif est désigné. Les électeurs n'ont pas donné mandat à l'Exécutif communautaire de mettre en œuvre son projet puisque ce projet n'était pas défini au moment de l'élection. Le Président du Pays Voironnais a donc la vocation à être essentiellement l'animateur d'un collectif plutôt que le leader d'une liste. Il faut donc que les choses soient claires. Ce soir, et contrairement à ce que certains ont peut-être pu dire ou penser, ce n'est pas la ville centre qui veut prendre le pouvoir. Je propose résolument le contraire, en le rendant dès le début de notre mandat à égalité entre toutes les communes. Cette collégialité de la décision sera essentielle, car nous devons construire ensemble un projet de territoire qui puisse traduire au moins trois ambitions fondamentales.

La 1ère, c'est d'être à la hauteur des enjeux de la transition écologique, pour traduire en actes les engagements que nous avons contractés dans le courant du précédent mandat par les démarches du Plan Climat Air Energie Territorial et par la démarche des territoires à énergie positive. Nous avons pris des engagements chiffrés. L'échelle intercommunale permet une ambition environnementale beaucoup plus concrète et surtout beaucoup plus puissante que celle que les communes pourraient conduire seules. Pensez aux enjeux du cycle de l'eau, à ceux des mobilités sans lesquels nous ne pourrions jamais adapter notre mode de vie aux rythmes de consommation que notre planète peut supporter. Je redis aussi à cet égard que l'ambition de mettre dans nos assiettes davantage de produits issus des productions de nos agriculteurs locaux, c'est un enjeu environnemental autant qu'un enjeu de santé publique, mais aussi un art de vivre.

La 2ème ambition, c'est celle de concilier mieux les impératifs du développement économique avec la nécessité d'un territoire solidaire pour les plus fragiles. Il n'y a pas de création de richesse en dehors du travail et de l'activité économique. Il n'y a pas de solidarité sans répartition de la richesse. Il ne peut donc pas y avoir de grande politique sociale sans une politique de développement économique et commerciale qui le soit tout autant. Le Pays Voironnais doit demeurer un territoire dynamique sur le plan économique, fort de la diversité de son tissu industriel, artisanal et commercial, et pas seulement à Voiron ou à Centr'Alp. Notre intercommunalité doit aussi continuer d'affirmer son rôle majeur pour les grands équilibres sociaux et le soutien à la jeunesse, ou aux personnes âgées et dépendantes. Enfin 3ème ambition, le Pays Voironnais doit défendre son identité et son indépendance. Et cela passe par deux conditions : tout d'abord le Pays Voironnais doit être un partenaire de ses voisins car nous isoler nous fragiliserait plutôt que de nous renforcer. A cet égard, nous avons voté en fin d'année dernière, notre participation à un syndicat de mobilités commun avec la Métropole et le Grésivaudan. C'est bien et c'est nécessaire pour améliorer la vie quotidienne des milliers de nos administrés qui souffrent quotidiennement dans la congestion de ces trajets. Mais au-delà, nous aurons besoin de partenariats aussi avec la Bièvre, le sud Grésivaudan, les Vals du Dauphiné, le coeur de Chartreuse, en matière de développement économique, de tourisme ou d'aménagement par exemple. Sachons tourner nos regards dans toutes les directions et pas seulement vers notre voisin le plus imposant. Mais la 2ème condition pour que le Pays Voironnais puisse défendre sa place et c'est la plus importante, c'est son unité. Nous sommes tous ici légitimes parce que ce sont les électeurs qui nous ont désignés dans nos communes respectives. Et si deux visions de l'intercommunalité vous sont exposées ce soir, Bruno CATTIN et moi-même auront à travailler ensemble, avec chacune et chacun d'entre vous, quelle que soit l'issue du scrutin. Il ne serait y avoir de fracture partisane, de taille de communes, de nord et de sud, ni de bassins de vie oubliés. La conscience ne se décrète pas, elle a besoin de gage. Et c'est pourquoi, si vous me faites confiance ce soir, et puisque la Loi prévoit que le nouveau Président doit ensuite faire élire ses vice-présidents, je vous soumettrai volontairement tout à l'heure une équipe incomplète, afin qu'elle puisse être enrichie par quelques-uns de ceux qui ne m'auront pas choisi. Je n'imagine pas que nous puissions donner l'image déplorable de tractations dans un vestiaire au détour d'une suspension de séance. C'est pourquoi en vous proposant l'élection de 12 vice-présidents, 3 complémentaires pourront être désignés la semaine prochaine ainsi que des conseillers délégués, à l'issue de discussions que je pourrai engager dès demain. Je précise d'ores et déjà que je soumettrai à votre vote en qualité de 1^{er} vice-président, la candidature du maire de Saint Nicolas de Macherin, Freddy REY. Outre le fait qu'il saura porter la voix des préoccupations des communes rurales et péri-urbaines, l'expertise exceptionnelle dont il dispose en matière d'environnement et de cycle de l'eau sera le meilleur des signaux quant à la volonté que nous avons de relever ce défi. Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues, j'ai beaucoup parlé mais j'espère que vous me saurez surtout gré de vous donner des gages de confiance. Je vous assure de mon engagement à vos côtés quelles que soient les circonstances pour le Pays Voironnais. Merci pour votre attention ».

Intervention de Jean-Christophe LEVEQUE (La Sure en Chartreuse)

« Bonsoir mes chers collègues et avant tout je tiens à vous féliciter d'être élu pour représenter vos communes au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. C'est une belle et grande

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020

Revenir au [sommaire](#)

11/41

institution comme ont coutume de le rappeler les anciens Présidents qui ont dirigé son assemblée. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des fonctionnaires, qui pendant cette période si longue et si difficile ont aux côtés de l'Exécutif assuré la continuité des services publics et de leurs missions.

Ce grand service public, a 20 ans cette année. L'âge d'une certaine maturité, l'âge d'un nouveau départ. Pour décharger notre Présidente, de ses nombreuses années d'expériences, je mentionnerai qu'il y a 25 ans j'étais le benjamin de cette assemblée, et qu'à ce titre je suis sans doute ce soir l'un des plus anciens au sein de cette instance délibérative. Il y a 25 ans c'était le Conseil communautaire des fondateurs, des bâtisseurs ! J'ai nommé Jean-Paul BRET, que je félicite pour sa grande carrière au service de l'intérêt général, comme maire, comme fondateur d'une commune nouvelle, et surtout comme Président de notre intercommunalité au cours de deux mandats. Bravo Jean-Paul pour toute l'oeuvre accomplie !

L'autre fondateur, c'était Michel HANNOUN, le Président du SMAV, qui fut le noyau initial de cette belle institution. Michel HANNOUN par les synergies de ses mandats de maire de Voreppe, de Président du SMAV, de Président du Conseil Général de l'Isère et de parlementaire a en effet permis de fonder la CAPV ! Car pour créer cette communauté d'agglomération il était fondamental de rassurer toutes les communes susceptibles d'adhérer, les petites comme les moyennes qui craignaient que cette nouvelle forme d'intercommunalité n'entraîne leur absorption par une commune centre si le maire en devenait Président.

Aujourd'hui les enjeux ont changé, c'est pour cette raison et bien d'autres que j'ai décidé, en tant que représentant d'une petite commune de soutenir la candidature de Julien POLAT, maire de Voiron, à la présidence de la CAPV. En effet, la maturité de la Communauté d'agglomération, l'institutionnalisation de la conférence des maires, les plus de 20 ans de la loi Chevènement, font que les craintes d'une ville centre hégémonique si son maire accède à la présidence n'ont plus lieu d'être. Au contraire, la chance d'avoir un maire à la tête d'une ville centre (sans cette dernière pas de fondation d'une Communauté d'agglomération) doit être exploitée pour s'affirmer face aux autres structures intercommunales, voisines et lointaines. Dans tout le sud de l'Isère, il n'y pas d'autre structure intercommunale qui dispose d'une ville centre à l'exception de Grenoble. Profitons-en, nous avons besoin de ce moteur, pour assurer la force de notre territoire dans les dossiers qui dépassent notre communauté (le SCOT, l'étoile ferroviaire et tous les sujets sensibles).

Le choix de ce soir est à la fois important et délicat compte tenu de la qualité des deux candidats qui aspirent à présider cette belle institution. S'il y a 20 ans, il fallait rassurer Saint-Cassien, Rives, Saint Etienne de Crossey, la Valdaine et le tour du Lac, sur la présidence, par la désignation d'un maire d'une commune moyenne pour que « la machine CAPV » ne les écrase pas, aujourd'hui, il faut savoir saisir la chance, comme l'a fait la Communauté d'agglomération du Lac d'Annecy, ma ville natale, de désigner le maire de sa ville centre pour la présider et rendre ainsi un hommage à son intervention lors de notre dernier Conseil communautaire de la précédente mandature en choisissant ce 9 juillet Julien POLAT ».

Intervention de Laurence BETHUNE (Maire de Saint-Jean de Moirans)

« Mes chers collègues,

Dans quelques instants, nous allons élire le Président du Pays Voironnais pour les 6 prochaines années.

Bien que n'étant pas Conseillère communautaire lors du précédent mandat, j'ai cependant participé aux travaux de notre Communauté d'Agglomération et j'ai appris à connaître Bruno CATTIN lors des réunions de la commission ressources et moyens et des Conseils communautaires privés notamment. J'ai remarqué un homme d'une grande humilité, à l'écoute, et d'une grande disponibilité. C'est aussi un homme qui connaît ses dossiers, rigoureux, toujours attentif à la défense de l'intérêt général. C'est enfin un homme qui ne cumule pas les mandats électoraux.

Bruno souhaite changer la gouvernance du Pays Voironnais pour en faire un lieu de concertation, d'échange et de respect, où chaque élu qui le souhaitera pourra trouver sa place et participer à la prise de décision. Son projet, construire une dynamique de groupe, afin que chacun puisse se mettre au service du Pays Voironnais. Fédérer les personnes, au-delà des egos et des carrières politiques,

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020

Revenir au [sommaire](#)

12/41

pour construire cet esprit communautaire qu'il appelle de ses vœux.

C'est donc une nouvelle approche politique de notre territoire qu'il propose, où les solidarités, la transition écologique, l'économie, la prise en compte de chaque commune -petite ou grande-, la relation aux citoyens ne seront pas de vains mots, mais bien au contraire les vecteurs d'actions concrètes dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses 95 000 habitants. Ce sera aussi renforcer l'attractivité de ce territoire auquel nous sommes tous attachés.

Je n'ai pas la même sensibilité politique que Bruno, mais comme lui je partage les mêmes valeurs humanistes. Je partage aussi sa volonté de concertation, qui n'est pas une perte de temps, mais bien au contraire un outil permettant de rassembler autour d'un projet commun des élus d'horizons différents.

Pour toutes ces raisons, j'apporte mon soutien à Bruno CATTIN pour la présidence du Pays Voironnais ».

Intervention de Christian GUTTIN (maire de Charancieu)

« Bonsoir à tous,

Je souhaitais prendre la parole ce soir, pour faire passer un message.

Je voudrais commencer par dire deux mots sur ma commune, lors des précédents mandats avant 2014, Charancieu était un peu dans l'ombre au regard du Pays Voironnais.

Lors du dernier mandat 2014/2020, j'ai fait la connaissance d'une personne qui présidait la commission économique. J'ai découvert un homme à l'écoute, soucieux des difficultés que rencontraient les communes et il n'a jamais hésité à se déplacer au nord du territoire pour nous aider à dynamiser l'outil formidable que nous avons, c'est-à-dire la zone d'activité qui aujourd'hui se développe et avec de beaux projets à venir, que ce soit industriel ou commercial.

Pour parler du Pays Voironnais en général, là aussi, cet homme, Julien POLAT, s'est soucié de toutes les communes, de la plus grande à la plus petite. On ne le remerciera jamais assez d'avoir été à l'origine du fonds de concours concernant les communes de moins de 3500 habitants.

Sans compter que Julien POLAT a été l'instigateur de beaucoup de projets concernant notre territoire et qui ont toujours été traités avec beaucoup de rigueur.

Le Pays Voironnais a besoin d'avoir à sa tête une personnalité forte, déterminée et ambitieuse. Le fait d'être Maire de la ville centre ne peut être qu'un avantage pour gérer les enjeux de notre territoire au-delà de l'Intercommunalité.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, j'apporterais mon soutien à Julien POLAT.

Je ne pense pas avoir été trop long ».

Denis CARRON souhaite savoir avec quelles équipes les candidats envisagent de gouverner pendant le prochain mandat ? On a entendu Julien POLAT qui parlait de 12 conseillers, et de 3 places libres. Il aimerait bien que Bruno CATTIN précise également cet aspect.

Bruno CATTIN s'inspire du fonctionnement des 4 précédents Présidents, soit insérer dans la gouvernance l'ensemble des sensibilités et des composantes du territoire. Il proposera ce soir, s'il est élu, l'élection des 4 vice-présidents transversaux. En effet, il demandera une suspension de séance. Il interrogera Julien POLAT et d'autres, sur leur souhait de travailler avec lui (question qu'il a déjà posé mais pour laquelle il a eu une réponse négative) et il avisera en fonction. L'élection des 11 vice-présidents supplémentaires et des 7 conseillers délégués sera reportée au prochain Conseil. Si, comme il l'espère, il peut travailler avec toutes les sensibilités du territoire, cela lui laissera le temps de constituer une véritable équipe dans cet esprit. Si la réponse est toujours négative, cela lui permettra de préparer son Exécutif, ce qu'il n'a pas fait à ce jour car son objectif principal est de travailler avec l'ensemble des sensibilités.

Pour Julien POLAT, qui l'a déjà esquissé précédemment, il est indispensable que l'Exécutif soit le reflet de la diversité géographique du territoire. Il doit être pluriel au sens partisan du terme. Pour cette raison, il souhaite volontairement laisser les conditions qui lui permettront de tendre la main à ceux qui auront fait un choix différent mais qui néanmoins voudront le rejoindre. Pour autant, il est important quand on se projette dans la situation de Président du Pays Voironnais, de savoir avec qui on souhaite travailler, d'avoir un noyau de personnes avec qui on a partagé des réflexions sur l'avenir du territoire, notamment sur l'adhésion à la gouvernance proposée. Pour cette raison, il est en mesure de présenter 12 noms : Freddy REY en qualité de 1^{er} vice-président. Ainsi que : Gérald CANTOURNET, maire de Tullins ; Luc REMOND, maire de Voreppe ; Alyne MOTTE, adjointe à Voiron, que beaucoup connaissent pour les responsabilités qu'elle a exercées au Pays Voironnais en matière d'habitat ; Jean-Christophe LEVEQUE maire délégué de la Sure en Chartreuse ; Nathalie BEAUFORT, maire de Saint-Geoire en Valdaine ; Christian GUTTIN, maire de Charancieu ; Monique DEVEAUX, adjointe à Voreppe ; Julien STEVANT, maire de Rives, Anthony MOREAU, adjoint à Voiron ; Antoine CLOPPET, représentant de la commune de Coublevie ; Véronique BALLY, représentante de la commune de Saint-Aupre. Il s'agit d'une équipe avec des personnes dont la sensibilité politique n'est pas nécessairement reconnue, représentative des différentes strates du territoire et qui sera complétée par des personnes qui, ayant fait un choix différent, décideront de rejoindre l'équipe dans des conditions qui seront discutées cette semaine.

Intervention de Denis MOLLIERE (maire de Velanne)

« En cette fin de journée d'été nous allons dans quelques instants procéder à l'élection de notre Président du Pays Voironnais. Nous sommes 62 et la voix de chacune et chacun d'entre nous aura un poids équivalent et très important dans la décision collective. Mais si je me permets d'intervenir ce soir c'est que j'occupe, je pense, un statut un peu particulier au sein de notre assemblée.

Élu maire de Velanne depuis 2001, j'ai en effet le privilège, si c'en est un, d'être je crois le maire le plus ancien de notre nouveau Conseil communautaire. L'ancienneté ne confère certes pas la sagesse, c'est bien connu, mais elle donne cependant au regard sur les êtres une acuité que seule l'expérience attentive développe année après année.

Je voudrais rappeler une évidence, celle que nous sommes des élus, toutes et tous, et donc par définition que nous sommes au service des populations qui nous ont confié ces lourdes responsabilités. C'est là notre seule mission, et notre seule ambition ne doit se mesurer qu'aux effets positifs des décisions prises collectivement et dans l'intérêt de tous, quand c'est possible.

Mais, et c'est le propre de la fragilité des êtres, j'ai constaté au cours du temps que d'autres ambitions beaucoup moins honorables habitent parfois certains élus. Un égo surdimensionné et/ou un besoin d'être publiquement reconnu sont des travers personnels redoutables qui sont autant d'obstacles à l'action collective car ils déforment la vision politique au profit de la satisfaction de l'intérêt personnel, et donc au détriment de l'intérêt collectif.

Il faut donc espérer que dans notre assemblée, chacune et chacun n'aura de cesse que de servir les autres et non soi-même.

Cette ligne de conduite impose de savoir décrypter le paraître pour rester maître de ses choix. Derrière l'apparence d'un discours brillant peuvent parfois se cacher des intentions plus secrètes et les découvrir avec le temps c'est toujours les découvrir trop tard.

Je crois pouvoir dire que je connais assez bien les deux candidats à la présidence du Pays Voironnais car nous avons été trois des vice-présidents de Jean-Paul BRET pendant 6 ans. Leurs points communs sont solides mais leurs différences notables.

Tous les deux sont des forces de travail et leur l'engagement est sans faille.

Nous pouvons donc compter de ce point de vue sur chacun des deux pour honorer la fonction de Président, la différence ne se fera pas là.

Ils sont de plus tous deux très intelligents et donc aptes à comprendre la complexité des arcanes

politiques, que les moins expérimentés d'entre nous vont découvrir rapidement, et capables intellectuellement de proposer des stratégies de développement les plus adaptées pour notre Pays Voironnais.

Ils sont notoirement d'une sensibilité politique proche, mais cet aspect du vote ne m'a pour ma part jamais intéressé car ce qui compte c'est le projet et la façon de le mettre en œuvre.

Pourquoi donc choisir l'un plutôt que l'autre si l'intercommunalité forte de ses 95 000 habitants y trouve le même compte ?

C'est là qu'interviennent les différences.

Tout d'abord une qui s'impose à tous, celle de la charge totale à assumer. Bruno CATTIN est maire de Voissant, la plus petite commune du Pays Voironnais, et n'assume à ce jour aucune autre charge électorale. Julien POLAT est maire de Voiron, notre ville centre, et vice-président du département de l'Isère. Je sais la charge de maire d'un petit village et j'imagine donc assez bien celle du maire de Voissant sans vouloir pour autant la minimiser. Je ne peux que supposer par contre celle du maire de Voiron tant la différence de charge est considérable et, même si son équipe municipale est des plus solides, il est évident que la charge de la fonction de maire de Voiron est à elle seule considérable, d'autant que Julien POLAT, et je l'ai dit avant, ne fait pas les choses à moitié et qu'il a donc pour sa ville une ambition adaptée à son statut de ville centre.

Quant à la charge de vice-président départemental, je ne peux là encore que l'imaginer mais elle est certainement bien plus lourde que celle que j'avais sur ce mandat avec la politique culturelle et les équipements sportifs du Pays Voironnais qui m'ont pourtant bien occupé. J'en veux pour témoins les membres silencieux de ma famille pour qui le Pays Voironnais aura largement supplanté la mairie de Velanne au chapitre de mes absences regrettées.

En ce qui concerne la fonction de Président du Pays Voironnais, il faut bien reconnaître que nous sommes dans un autre monde. Ce monde, je n'ai pu que l'observer en tant que vice-président de Jean-Paul BRET pendant ses deux mandats de Président et cette charge-là est à elle seule d'une telle intensité que Jean-Paul y a consacré sa vie.

La question que je me pose est donc d'une grande simplicité : comment peut-on imaginer le cumul de maire de la ville centre, de vice-président du département et de Président du Pays Voironnais ? Comment assumer ces trois fonctions, sauf à en sacrifier au moins une pour privilégier ce qui reste ? Chacun sait qu'un des inconvénients de la journée est sa durée limitée à 24 heures, quelle que soit notre ambition et notre désir de donner au temps une élasticité qu'il n'a pas et n'aura jamais.

Mais au-delà de ces risques évidents de cumul de mandats contraires à l'efficacité requise dans chacun d'entre eux, se pose la question plus fondamentale de la concentration des pouvoirs.

J'ai toujours été opposé au fait, que d'autres trouvent pourtant naturel, de confier au maire de la ville centre, quel qu'il soit, la présidence de l'intercommunalité. Julien POLAT le sait car nous en avons parlé plusieurs fois lui et moi.

Opposé car notre projet de territoire s'est construit sur plusieurs piliers, dont celui du renforcement de l'attractivité de la ville centre. Élu moi-même d'une commune rurale, j'ai toujours néanmoins défendu cette orientation.

J'ai d'autant plus contribué à la mettre en œuvre, notamment dans le domaine culturel, que Jean-Paul BRET n'était pas le maire de Voiron. Je pense que le renforcement de la ville centre doit rester un des piliers de notre action et qu'il passe, entre autre, par la prise en charge par l'intercommunalité de certaines charges de centralité assumées par Voiron.

Mais, dès lors que des flux financiers importants sont en jeu entre les deux structures, je préfère que l'arbitre majeur qu'est le Président du Pays Voironnais ne soit pas aussi le bénéficiaire de ces apports financiers.

L'autre grande différence est dans l'art de créer le débat préalable aux décisions, débat qui présente au moins deux écueils.

Le premier, fréquemment cité, est de donner aux élus communautaires l'impression que tout a déjà été décidé, soit par les services très habiles parfois il est vrai à présenter leurs propositions, soit par l'Exécutif. Nos services sont très performants mais il est primordial que chaque élu en charge d'une responsabilité particulière soit suffisamment compétent pour pouvoir faire son propre choix pour les meilleures orientations politiques. Il faut donc que le futur Président sache organiser une véritable

gouvernance, c'est-à-dire être désireux et capable de déléguer vraiment et de communiquer les informations permettant à chaque élu de voter en conscience pour ne pas donner l'impression désagréable que les dés étaient jetés d'avance.

L'autre écueil tient dans la lourdeur possible du débat, lourdeur qui peut même rendre ce débat stérile tant les opinions divergent et s'éternisent sans qu'un argumentaire s'impose. Le débat doit donc exister mais il se doit d'aboutir dans un temps raisonnable à une décision collective.

C'est donc un équilibre très subtil qu'il faut rechercher pour une gouvernance de qualité, et je fais confiance au candidat que je choisis pour atteindre au mieux cet équilibre qui permettra à chaque élu de se sentir réellement impliqué dans l'action collective.

Indépendamment du choix qui nous est présenté ce soir je voudrais pour finir lister quatre espérances. La première est que notre futur Président aura à cœur de travailler avec chacune des 31 communes et avec chacun des bassins de vie du territoire. Il serait impensable et même scandaleux qu'il en soit autrement, et que seuls les partisans affichés du candidat élu soit les véritables acteurs et bénéficiaires des décisions prises, les autres étant relégués au statut d'observateurs jamais entendus. La deuxième espérance est que les futurs vice-présidents soient bien sûr animés de la même volonté, mais qu'ils soient toutes et tous également capables d'avoir un avis contraire à celui du Président. Notre Président ne peut pas être un chef autoritaire et, si chef il y a, ce doit être celui d'un orchestre aux multiples instruments en charge d'une musique collective harmonieuse. Diriger n'est pas gouverner.

Troisièmement, je suis farouchement opposé à tout ce qui va à l'encontre de l'indépendance de l'esprit, surtout celle d'un élu. J'espère vraiment que chacune et chacun de nous aura le courage de s'opposer à ce qui est proposé quand il ne sert pas l'intérêt collectif ou qu'il ne correspond pas aux valeurs que nous portons tous. Rien n'est plus consternant chez un élu que de perdre son âme en voulant avant tout plaire en plus haut lieu ou plutôt ne pas déplaire.

Enfin, ma dernière espérance est dans l'avenir du Pays Voironnais au sein des autres territoires. Là encore, nous devons trouver notre place et savoir faire abstraction des considérations politiciennes qui sont autant de nuisances à la recherche de véritables solutions durables. Les problèmes posés à nos populations sont trop sérieux pour que l'action politique engagée par les territoires concernés ne soit pas à la hauteur des enjeux.

Pour toutes ces raisons, mesdames et messieurs, chers collègues, après avoir bien observé et réfléchi, je vais accorder ma totale confiance à celui qui réussira au mieux je pense à atteindre ces équilibres fragiles dans l'intérêt de tous les habitants du Pays Voironnais. Je vais donc voter pour monsieur Bruno CATTIN ».

Jean-Yves PENET souhaite savoir comment chacun des candidats envisage la place de la ville centre dans la gouvernance du Pays Voironnais et l'articulation possible entre la ville de Voiron et l'intercommunalité ?

Pour Bruno CATTIN cette question est essentielle. Ce n'est pas la taille de la commune, ni le nombre d'habitants qui comptent mais bien la conception de la gouvernance. Il veut travailler avec toutes les sensibilités et toutes les composantes du territoire, avec les 31 communes du Pays Voironnais. Il accordera la même attention quelle que soit la commune. Il sera très attentif à poursuivre la politique engagée par Jean-Paul BRET, qui s'est traduit par un positionnement important de la ville centre et des investissements du Pays Voironnais très conséquents. L'intérêt du Pays Voironnais est de conserver l'attractivité de la ville centre. C'est aussi l'ouverture vers d'autres territoires, vers d'autres bassins de vie, afin d'avoir une attractivité sur l'ensemble du territoire. Il faut porter une attention identique à toutes les communes. On n'envisagera pas la même nature d'investissements ou travaux sur d'autres communes, l'idée n'étant pas de dupliquer. Il faut retrouver l'équilibre qui permet à chaque élu communautaire, à chaque élu municipal, de retrouver sa place. Il faut effectivement un Président du Pays Voironnais qui ait comme boussole l'intérêt général du Pays Voironnais et qui puisse jouer un rôle

d'arbitre dans les débats qui auront lieu sur cette problématique. Si l'on doit rééquilibrer des aspects financiers à travers l'évocation du Pacte financier, si on évoque les charges de centralité, les critères de ruralité, il faut à la tête du Pays Voironnais une personne qui ne soit pas partie prenante à la fois pour éviter un conflit d'intérêt et pour être le garant de cet équilibre entre toutes les communes.

Julien POLAT note que la ville centre a un rôle de moteur sur le territoire. C'est comme cela qu'elle a été conçue depuis la fondation du Pays Voironnais et personne n'a jamais pu dire, lui semble-t-il, que nos prédécesseurs avaient négligé la portée de Voiron dans le Pays Voironnais, la nécessité pour le Pays Voironnais de lui permettre de se développer, la reconnaissance de ses charges de centralité. Il n'a jamais dit que la stratégie de développement engagée par Jean-Paul BRET avait négligé cet aspect. Le Pays Voironnais a réalisé des choses formidables sur Voiron, qui ont servi le Pays Voironnais dans son ensemble. Il aime à rappeler que revendiquer le statut de capitale d'un territoire ne se décrète pas. Il ne suffit pas de se proclamer capitale pour l'être. Une capitale le devient, dès lors que tous ceux qui sont autour la reconnaissent comme telle. Si Voiron veut être la ville centre moteur qui permet au territoire d'avancer, de faire des progrès pour la ville et pour l'ensemble du Pays Voironnais, cela nécessite que la ville établisse une relation de confiance avec les autres communes. Car s'il y a défiance entre la ville centre et les autres communes, alors il n'en sera plus rien de l'effet moteur de la ville centre. Cela impose de l'écoute, du dialogue, du respect. Il ne croit pas en avoir manqué dans sa position de vice-président en charge du développement économique ou de conseiller communautaire au cours du précédent mandat. L'opposition systématique entre la ville centre et le reste du territoire est absurde. Des personnes font le choix d'habiter sur Voiron car ils y trouvent tous les services que les communes péri-urbaines ou rurales offrent ailleurs. D'autres s'installent dans de petites ou moyennes communes du Pays Voironnais car ils ont le confort d'avoir des pôles urbains qui offrent des services dont ils ont besoin dans leur quotidien. Les services structurants ont pour beaucoup vocation à être dans la ville centre. Il croit dans la notion de bassin de vie, la nécessité de développer des services qui permettront à un habitant de Charnècles de pouvoir se rendre à la Murette pour bénéficier de certains services sans aller jusqu'à Voiron. Idem pour un habitant de Velanne souhaitant aller à Saint-Geoire en Valdaine. Il est désagréable et contre-productif, en endossant dans cette salle le costume de conseiller communautaire, de ne pas réaliser que les décisions prises ne sont plus pour le bénéfice de sa commune, mais pour faire avancer un territoire dont on est tous membres. L'obsession de certains à vouloir se renfermer dans la position de représentant de la commune comme si on était systématiquement dépourvu de la capacité de rayonner sur l'ensemble du territoire indépendamment des frontières communales, est stérilisante. Il n'encourage pas ce raisonnement systématique. Il souhaite apporter deux éléments de réponse complémentaires. Quand Denis MOLLIERE parle des conflits d'intérêt que le maire de Voiron pourrait avoir dans les flux financiers entre le Pays Voironnais et la ville de Voiron, le budget du Pays Voironnais et toutes ses dépenses sont votées par l'assemblée communautaire, chacun est en mesure de détailler les propositions. Chacun est un acteur du territoire, est en capacité de regarder de quelle manière le Pays Voironnais respecte les équilibres dans les investissements et sa répartition dans l'effort pour trouver de la ressource. Il ne voit pas pourquoi le maire de Voiron devrait être le seul suspect de cette réalité. Pour conclure sur le cumul des mandats, il est vrai que l'on ne peut pas tout faire. Il y a des limites, et la synergie peut devenir un obstacle. Si l'assemblée l'honore de sa confiance ce soir, il quittera sa vice-présidence au Département. Il rappelle que certains qui ont abordé cet aspect, sont parfois venus le solliciter pour obtenir les faveurs du Département dans d'importants projets pour le territoire. Avoir des représentants du Département dans l'assemblée communautaire n'a pas toujours gêné...

Nadine REUX s'adresse aux deux candidats sur l'environnement de la CAPV. Comment sont envisagées les relations entre le Pays Voironnais et les collectivités voisines ?

Bruno CATTIN remarque qu'il prend toujours la parole en premier. Il n'est pas certain que ce soit dans l'esprit de ce soir, mais cela n'est pas grave.

Alyne MOTTE estime que cette remarque aurait pu être évitée. Elle prend très mal cette accusation, car elle l'a fait uniquement dans le respect de l'âge des candidats.

Bruno CATTIN précise que le Pays Voironnais n'est pas dans une stratégie de protection. La stratégie de la peur, où l'on évoque encore que la Métropole voudrait absorber les communes de Voreppe et Moirans, n'est pas raisonnable. Il faut aujourd'hui travailler avec l'ensemble des collectivités qui nous entourent. Il pense très sincèrement que concernant les mobilités et les transports, l'adhésion au SMMAG est obligatoire. Julien POLAT a évoqué cela, mais il a fallu beaucoup de temps pour se libérer de la pression du Département pour que Julien POLAT accepte cette adhésion. Il faut que le Président du Pays Voironnais soit détaché de toute politique partisane. On doit discuter avec tout le monde, l'essentiel est de se mettre autour de la table, que ce soit avec la Métropole, la ville de Grenoble... Il faut régler un certain nombre de problèmes et nous n'aurons pas la capacité de le faire seul. C'est la même chose pour la transition écologique. Tous les événements ne s'arrêteront pas aux frontières du Pays Voironnais. Ce sera le cas pour le cycle de l'Eau, la GEMAPI, la protection des inondations. C'est valable pour le plan climat énergie qui concerne plusieurs territoires, également pour l'économie avec la possibilité de s'impliquer dans « Territoire d'industrie », qui va nous permettre de travailler avec les collectivités voisines. Il faut que l'on soit un Pays Voironnais fort, respecté, et attentif à la gouvernance proposée par d'autres collectivités. L'avenir du Pays Voironnais s'inscrit dans une collaboration étroite avec l'ensemble des collectivités : la Bièvre, le Grésivaudan, mais aussi la Métropole. On ne peut pas choisir nos collaborations en fonction d'une couleur politique. On ne sait pas quelle sera demain la couleur politique du Département, de la Région. L'important est de s'installer dans un statut de partenariat et que l'on puisse faire évoluer les choses que l'on n'aura pas la capacité de régler.

Julien POLAT ne voit aucun problème à prendre la parole en 1^{er}, si cela peut détendre l'atmosphère. Il n'a pas compris la question posée, s'agit-il uniquement de l'environnement et de l'écologie ou des partenariats en général ? Si le Pays Voironnais se renferme sur lui-même et qu'il pense se protéger en refusant toute coopération avec ses voisins, il va mourir. Les frontières administratives dans lesquelles on évolue en tant qu'élus, n'ont aucune réalité avec la pratique du territoire. Il faut donc des partenariats multi-latéraux, intelligents, tenant compte des enjeux particuliers que l'on peut porter avec certains territoires. Il cite l'exemple du SMMAG, ce sont les questions de la mobilité en 1^{er} lieu avec la Métropole qui nous unissent sur des questions fondamentales. 30 % des actifs du Pays Voironnais font tous les jours le trajet sur la Métropole, et sont confrontés aux embouteillages. Il fallait bien évidemment agir. Quant aux propos de Bruno CATTIN visant à essayer de l'opposer dans sa posture au Département et celle qui l'a prise au Pays Voironnais ; il précise que le Département n'a jamais changé de point de vue. Il a refusé son intégration au SMMAG, le Pays Voironnais y a été favorable et il l'a voté car le Département était appelé à rejoindre le SMMAG en sa qualité d'AOT, là où le Pays Voironnais a fait le choix d'intégrer le SMMAG au titre de syndicat SRU pour s'associer sur des compétences optionnelles. On n'a pas délégué au SMMAG le réseau de notre transport en commun. On a décidé d'un partenariat avec le SMMAG qui n'est pas du tout le même que le Grésivaudan, qui concerne le co-voiturage, la tarification unique, la billettique. On se préoccupe de préserver nos espaces naturels et agricoles, et en même temps, on veut développer l'économie du territoire, car cela crée des emplois et de la richesse, et cela nous permet d'avancer. Chacun sait aujourd'hui que la pression sur notre foncier est insoutenable, qu'on n'a plus de foncier en quantité suffisante pour satisfaire les implantations économiques. L'avenir du développement économique industriel et artisanal du Pays Voironnais passe par les coopérations que nous pourrions avoir avec le sud Grésivaudan, le voisin immédiat Tullins, la plaine de la Bièvre sur Rives, et Bièvre-Est. Il signale que nous avons eu sous le mandat précédent des coopérations avec Bièvre-Est. Il a été en relation avec son homologue sur Bièvre-Est, Jérôme CROCE, élu à Apprieu, et avec qui il a parfois expliqué à une entreprise qui souhaitait s'implanter en Pays Voironnais, que sa physionomie était plus en adéquation avec une installation sur la Bièvre. En retour Bièvre-Est nous a adressé des prospectus qui souhaitaient s'installer sur leur secteur, pour qu'ils viennent sur le Pays Voironnais. Il faudra des coopérations touristiques avec la Communauté Coeur de Chartreuse. Comment penser que l'on va développer une offre touristique complète si on ne propose rien avec les communes du Massif de la Chartreuse, alors

même que c'est un terrain de jeu naturel ? Il faut donc bien des partenariats souples, mais aussi en matière environnementale, les partenariats ne doivent pas nous exonérer de nos propres responsabilités. On a tous signé les engagements d'augmentation de la proportion d'énergie renouvelable dans notre consommation du quotidien par l'intermédiaire de TEPOS. On a tous dit que nous allions faire des efforts pour diminuer nos consommations d'énergie et pour augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire. On n'a pas pour l'instant franchement fait des pas en avant pour obtenir des résultats par rapport à ces objectifs. Ce sont des objectifs que le Pays Voironnais s'est fixé pour lui-même, et il nous appartient donc de les tenir. Il faudra à notre échelle, sur notre territoire, réaliser les efforts pour tenir nos objectifs. A bien des égards, nous aurons la réponse chez nous, avant de la trouver chez les autres.

Olivier GOY interpelle Bruno CATTIN, puisque Julien POLAT a déjà répondu à cette question, sur la composition de ses vice-présidences. Bruno CATTIN a parlé de 4 super vice-présidents, et il aimerait connaître les noms. Il ne pense pas qu'ériger une candidature en rempart à la perspective que la ville centre puisse tout cannibaliser, constitue un projet. Il préfère également que l'on s'exprime pour un projet, plutôt que contre quelqu'un. Depuis 15 minutes, il entend seulement des « contre ». Il soutiendra bien évidemment la candidature de Julien POLAT.

Bruno CATTIN revient sur l'absence de projet que l'on pourrait lui reprocher. Il considère, et il l'a expliqué dans son intervention, que le candidat aujourd'hui à la présidence du Pays Voironnais ne peut pas venir avec un projet. Il a trop de respect pour les engagements et les sensibilités des élus présents pour avoir la prétention de dire qu'il se présente avec un projet. Ce projet sera le fruit de débats, d'informations complètes, d'informations politiques, de recherche de parole collective. Il n'accepte pas l'idée que l'on puisse lui reprocher de ne pas avoir de projet, c'est justement l'intérêt de l'intercommunalité de respecter la parole de chaque commune et de chaque élu communautaire. La 1ère décision qu'il prendra sera la validation d'un pacte de gouvernance. La loi nous permet de le faire dans un délai de 9 mois. Définir ensemble par un pacte de gouvernance les relations que l'on veut mettre en place entre l'interco et les communes. Cela est essentiel pour retrouver du lien entre l'intercommunalité, les communes et nos citoyens. Aujourd'hui, la situation est difficile pour les maires des communes. Ils sont tenaillés entre un Exécutif qui les pousse à voter des décisions communautaires et un conseil municipal qui freine faute d'avoir été associé aux décisions, et faute de pouvoir participer aux vrais débats. Il va respecter ce principe : pas de projet mais un vrai lieu de débats, la construction ensemble d'un projet qui pourra convenir à toutes les communes. Il n'est pas pour imposer un choix, il veut une majorité projet par projet. Il veut sortir des postures et des contraintes politiques, et installer une démocratie sur cette majorité de projet par projet. Nos concitoyens se détachent et ont une défiance vis-à-vis des élus. On s'aperçoit au vu du 2nd tour des élections, et le Covid n'est pas seul responsable, que le taux d'abstention est de 50 %. Il n'ose pas imaginer les prochaines élections européennes.... Il faut respecter la création de ce lien, tout doit partir de la base, ce ne doit être qu'une succession d'informations, de débats, pour retrouver cette parole collective. Ce sera une véritable parole collective qui pourra impulser le projet. Concernant ses 4 vice-présidences, ce ne sont pas des super vice-présidences, mais une présidence collégiale qu'il souhaite mettre en place. Nos citoyens ne comprennent pas comment le Pays Voironnais peut-être animé par un seul Président. Il ne souhaite pas 4 vice-présidents pour concentrer les pouvoirs mais pour partager avec eux une présidence collégiale. C'est le garant pour que toutes les sensibilités puissent s'exprimer à travers ce premier maillon. Il y aura ensuite bien évidemment un travail étroit avec les vice-présidents thématiques qui auront un rôle à jouer primordial dans la collecte de l'information, pour animer les débats. Il donne le noms de ses 4 vice-présidents. Pour les autres vice-présidents, il veut être en coordination avec la conception de la gouvernance. Il ne veut pas dire aujourd'hui qu'il va installer 12 vice-présidents et laisser 3 places, soit « quelques miettes » à ceux qui ne l'ont pas soutenu durant cette campagne. Il veut une ouverture totale, respecter le principe de libre-arbitre de tous les vice-présidents. Ces derniers n'auront jamais aucune pression de sa part pour qu'ils suivent ce qu'il voudrait imposer. Il n'imposera rien, ce sera la base, les élus communautaires qui écriront le

projet que l'on réalisera ensemble, au fil de l'eau.

La 1ère vice-présidente sera en charge de la transition écologique. Ce poste est proposé à Nadine REUX, maire de Charnècles, qui l'a accepté. Cette élue a des compétences incontestables en la matière et la capacité d'ouvrir des débats pour discuter des sujets en toute transparence. Sur de tels sujets, il faudra envisager un conseil de développement ou une institution dans lequel on pourrait réunir des élus, des chefs d'entreprises, des citoyens des associations, de manière à avoir le débat le plus constructif. Si on n'arrive pas à dégager une parole collective dans ce lieu de débats, tous nos vœux pieux d'engagement dans nos PCAET ne seront pas respectés.

La 2ème vice-présidence en charge des solidarités est confiée à Valérie ZULIAN, maire de Moirans, qui aura une position très forte sur l'ensemble des délégations qui lui seront confiées : l'accompagnement du vieillissement, la culture, la réussite éducative, l'action sociale dans sa globalité.

Le 3ème vice-président en charge de l'économie avec une vision revisitée car aujourd'hui on a moins de foncier et on a sûrement commis des erreurs en courant après la commercialisation de m². Il va falloir développer l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire. Il faudra réfléchir à l'autonomie alimentaire et trouver une place pour l'agriculture et la forêt. Cette 3ème vice-présidence est confiée à Gérald CANTOURNET, maire de Tullins.

La 4ème vice-présidence, essentielle pour crédibiliser la démarche de gouvernance totalement revisitée est confiée à Bruno GUILLAUD-BATAILLE, maire de Charavines, qui par ses prises de position, le rôle joué sous le 1^{er} mandat et les réalisations dans sa commune, est un élément suffisamment novateur pour entraîner de nouvelles relations avec les communes, une action qui intégrera les citoyens, les associations et les acteurs du territoire.

Ces 4 vice-présidents seront en charge de la coordination des autres vice-présidents et seront présents avec Bruno CATTIN dans une gestion au quotidien.

Intervention de Freddy REY (maire de Saint-Nicolas de Macherin)

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,
Nous devons aujourd'hui choisir celui qui guidera le Pays Voironnais pour les 6 prochaines années, alors que la gouvernance de notre territoire doit connaître d'importants changements. J'en veux pour preuve le nombre de nouveaux maires sur notre territoire pour ce nouveau mandat municipal : la moitié. Et le nombre d'élus communautaires qui découvrent l'intercommunalité : plus de la moitié ! J'en fais moi-même partie. Qui dit nouveaux élus dit aussi nouvelles inflexions pour le projet de territoire, et c'est à nous tous de nous y consacrer. Pour autant, nous héritons d'un Pays Voironnais fort et serein, fruit de l'investissement de nos prédécesseurs, qui pour beaucoup d'entre eux sont toujours présents, et heureusement. Le Pays Voironnais 2020-2026 sera donc un assortiment d'élus rompus à la fonction de conseiller communautaire, et d'élus novices mais néanmoins enthousiastes et pleins d'attentes, en particulier pour leur commune. Le Président qui sera choisi doit être en mesure de répondre aux défis d'aujourd'hui, en mettant en musique les compétences et le savoir-faire de chaque conseiller communautaire.*

Julien POLAT a synthétisé les orientations de son projet dans le présent document, qui est en fait un projet largement concerté. Il présente 3 piliers qui me paraissent répondre aux enjeux auxquels le Pays Voironnais sera confronté :

- *il mise sur un Pays Voironnais fort via une gouvernance équilibrée,*
- *il instaure une relation de confiance et d'écoute entre les communes,*
- *il est porteur de projets conciliateurs et co-bénéfiques en réponse aux opportunités et aux menaces d'aujourd'hui.*

Julien POLAT présente à mon sens toutes les qualités et dispositions requises et attendues pour

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020

Revenir au [sommaire](#)

20/41

piloter, coordonner et harmoniser ce projet. Parmi elles, celle d'être le Maire de la ville-centre, ce qui m'apparaît comme une force plus qu'une faiblesse. Fort d'un premier mandat qui l'a vu être réélu à une large majorité, il a fait preuve de son aptitude à administrer une commune de taille importante. Il est celui qui connaît le mieux les projets de sa ville, qui reste le poumon du Pays Voironnais. En concertation avec l'équipe communautaire, savant mélange de vice-présidences impliquant des représentants des communes moyennes et petites, il est en position de maîtriser la complexité de gérer un territoire de près de 100 000 habitants, qui reste une fédération de communes. Il est d'ailleurs à l'origine de l'instauration du « Fonds d'aide aux petites communes » lors du mandat précédent, et toujours en vigueur pour le nouveau mandat. Il s'appuiera sur la Conférence des maires, où chaque commune disposera d'une voix, quelle que soit sa taille, ce qui constitue un gage d'écoute et de considération des revendications et des attentes de chaque Maire.

Au final, je crois en la capacité de Julien POLAT de porter le Pays Voironnais vers ses nouveaux défis, de le consacrer en tant que tel pour le bien-être de ses habitants, de mettre en avant ses communes, toutes ses communes, en les aidant dans leurs projets, et de dialoguer avec nos intercos et collectivités voisines avec charisme, énergie et indépendance.

Je lui accorde donc ma confiance aujourd'hui pour assurer le rôle de Président du Pays Voironnais, et lui donnerai ma voix pour cette élection ».

Intervention de Bruno GUILLAUD-BATAILLE (maire de Charavines)

« Bonsoir,

Bien évidemment je soutiens la candidature de Bruno CATTIN mais je voudrais revenir sur un point qui est une grande satisfaction, c'est que j'entends deux candidats plaider pour la capacité d'agir des communes. Il se trouve que ce propos, je l'ai tenu pendant 6 ans, à une époque où manifestement c'était moins à la mode. Alors je vais revenir sur deux points. Il me semble important de dire pourquoi c'est si important que les communes retrouvent une capacité d'agir. Et dans un 2ème temps, dire quelles sont les conditions à réunir pour que cela soit possible.

Pourquoi ? Certains pensent que les sociétés, les civilisations, succombent, submergées par des invasions. D'autres imaginent que c'est un grand soir ou un petit matin qui voient certains prendre les habits de ceux qui tenaient les rênes avant. Certains rêvent du monde d'après. En fait non, les civilisations, les sociétés, s'érodent pas le bas. Elles s'épuisent par le bas. Et c'est très exactement ce que nous sommes entrain de connaître. Les habitants se détournent de nous. L'abstention à l'élection que nous avons observée qui évidemment n'est pas seulement due à l'épidémie, n'est qu'un symptôme, mais il y en a bien d'autres. Les habitants se détournent de nous, ne nous font plus confiance pour une raison très simple, ils ne voient plus en quoi nous sommes capables de changer leur sort. C'est cela qu'il faut changer. Pourquoi les communes sont en 1ère ligne pour pouvoir faire cela ? Pour deux raisons : d'abord souvent le seul endroit où il y a de la lumière pour pouvoir déposer sa colère ou ses espoirs, ce sont les lumières de nos mairies. Ensuite, que sont nos communes ? Elles sont le 1^{er} échelon, le 1^{er} espace démocratique, institué, un espace civilisé où il est possible de cultiver le meilleur de chacun au service du bien commun. C'est pour cela qu'il faut renforcer la capacité d'agir de nos communes. Quelles sont les conditions à réunir ? A partir du moment où nous disons que l'intercommunalité est bien une intercommunalité et non une supra-intercommunalité, la question décisive effectivement comme le défend Bruno CATTIN n'est pas le projet préformaté et présenté, mais celle de la méthode. Celle qui va permettre dans cet ensemble à chacune des communes de s'y retrouver. Si je devais citer un seul argument, d'un côté nous avons un candidat qui annonce ce soir l'élection de 12 vice-présidents sur une quinzaine, c'est-à-dire un bloc majoritaire déjà constitué, et d'un autre côté un candidat qui annonce 4 vice-présidents seulement, pour se donner le temps d'aller à l'encontre, à l'écoute de chacun, pour composer l'équilibre nécessaire, pour que cette ambition qui semble partagée désormais de restituer aux communes les capacités d'agir et d'agir ensemble puisse être possible . Voilà pourquoi je soutiens Bruno CATTIN. Merci».

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020

Revenir au [sommaire](#)

21/41

Intervention de Luc REMOND (maire de Voreppe)

« Madame la Présidente,
Chers collègues bonsoir,

Nous sommes réunis non seulement pour élire un Président mais aussi un Exécutif c'est-à-dire une équipe compétente et expérimentée pour coordonner la mise en œuvre de notre projet pour notre territoire tel que nous l'aurons collectivement défini.

Néanmoins le Pays Voironnais n'est pas seul, il est au cœur d'autres territoires qui se sont organisés ou sont montés en puissance durant le précédent mandat.

Il est à noter que durant ce dernier mandat alors que tous les territoires se sont plutôt étendus, le Pays Voironnais a été à contre courant en perdant une commune, contre son gré la Bâtie Divisin, au profit d'un autre territoire.

Dès lors face à ces intercommunalités fortes et notamment la principale, la plus puissante et la plus hégémonique, qui est la Métropole, le Pays Voironnais doit être fort.

En effet, nous partageons, et cela est une nécessité, de plus en plus d'outils de coopération avec la Métropole, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), l'Établissement Public Foncier Local (EPFL), le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère et de ses affluents (SYMBHI), le traitement des ordures ménagères.

Aujourd'hui, tous ces outils sont détenus majoritairement et pilotés par la Métropole.

Jean-Paul BRET lui-même m'a confié en tant que nouveau et récent Vice-Président du SMMAG qu'il avait, plusieurs fois, dans ces premiers mois du syndicat, eu l'impression d'être mis devant le fait accompli.

Demain nous devons donc peser avec le Grésivaudan, qui lui aussi est intégré dans la plupart de ces outils de coopération, pour que la gouvernance soit rééquilibrée et mieux partagée.

Cela ne sera possible que si la présidence est occupée par une personnalité forte et déterminée qui soit à la tête d'une commune identifiée et qui représente un pôle urbain reconnu.

Ainsi Julien POLAT comme maire de Voiron, ancré dans notre territoire, mais aussi comme membre du Département, est connu et reconnu bien au-delà des frontières du Pays Voironnais.

Il sera j'en suis persuadé un Président, qui saura, dans les discussions et les négociations avec nos partenaires, peser pour que l'indépendance du Pays Voironnais soit protégée et ses intérêts vitaux préservés.

Merci à tous ».

Valérie ZULIAN, maire de Moirans, souhaite revenir sur la question de la gouvernance. En effet, le pacte de gouvernance qui sera mis en place déterminera les instances de gouvernance de l'intercommunalité et ses grands principes de fonctionnement. Il permettra également de préciser l'articulation entre les différentes instances et de clarifier les rôles respectifs des communes de la CAPV. Il est l'occasion de construire collectivement les modalités de gouvernance politique qui viendront appuyer le projet intercommunal par des valeurs partagées, par des modalités de travail et de décision au sein de l'intercommunalité, et avec chacune des communes membres. Nous avons

entendu Monsieur CATTIN sur cette question de la gouvernance. Elle aimerait entendre Monsieur POLAT et qu'il puisse également préciser la place des femmes dans son Exécutif ?

Julien POLAT note que son micro ne devait pas fonctionner quand il s'est exprimé au pupitre, car il a parlé de la gouvernance pendant au moins 1/3 de son discours. Et notamment de l'acte fort qu'il souhaite, à savoir la conférence des maires, avec un principe qui remet tout le monde à égalité, un maire = une voix peu importe la taille de sa commune. Il conçoit les commissions thématiques dont le périmètre devra être établi à la lumière du projet de territoire dont on pourra se doter durant les premiers mois du mandat. Ces commissions thématiques auront pour charge d'informer, de débattre et d'approfondir des sujets peut-être trop techniques pour que la conférence des maires soit l'instance utile pour les évoquer. La Loi confère au Conseil communautaire la responsabilité de voter pour prendre les décisions et il souhaite que l'Exécutif, conformément à la sémantique, exécute les décisions qui auront été prises par les autres instances. Cela lui paraît relativement clair, si l'intérêt de chacun est que toutes les communes aient la parole et soient entendues et respectées, il ne voit pas de meilleur gage que de mettre toutes les communes au même niveau dans une instance qui débattre de tous les sujets fondamentaux et cela forcera nécessairement à une logique de compromis qu'il faudra trouver. Il croit que l'intelligence collective permet d'établir le compromis comme peut-être le cap le plus raisonnable à poursuivre et à atteindre.

Valérie ZULIAN demande à Julien POLAT sa vision de l'articulation en lien avec les commissions. Ce dernier est sur un mode de gouvernance comme il existait précédemment.

Julien POLAT pense que le problème n'est peut-être pas seulement un problème de micro... La Communauté a un certain nombre de décisions fondamentales à prendre. Quels sont les partenariats que nous devons prendre avec nos voisins ? Les coopérations, sujet déterminant, dont nous avons parlé longuement. Les choix qui seront établis en matière de coopération devront appartenir à la conférence des maires qui collégialement devra les décider. Quelle répartition de la ressource dans les territoires pour justement prévoir et assurer que les grands équilibres sont respectés entre les petites et grandes communes, celles du Nord et du Sud du territoire, et que l'harmonie du territoire soit rétablie ? Comment remet-on en cause le système de dotation, la pérennité et l'ajustement de la logique d'aide de fonds de concours aux petites communes. Il souhaite que ces sujets appartiennent à la conférence des maires. Quels sont les grands sujets dont on doit s'emparer en matière de trajectoire politique ? La conférence des Maires qui aura assez largement travaillé sur le projet de territoire, verra les sujets techniques approfondis par les commissions thématiques. L'intérêt des commissions thématiques est qu'elles associent des élus qui ne sont pas conseillers communautaires et souvent les conseillers municipaux qui participent aux commissions ont une expertise ou un intérêt particulier sur des sujets techniques. Le Conseil communautaire vote, décide, sur la base des propositions formulées par la conférence des maires et validées par les commissions thématiques. L'Exécutif met en œuvre les décisions qui ont été votées par ces instances.

Bruno CATTIN note que Julien POLAT n'a pas répondu à la place des femmes dans son Exécutif. Il rappelle que sur les 4 vice-présidents transversaux, il respectera la parité femme/homme car il pourra s'appuyer sur 2 vice-présidentes : Nadine REUX , Valérie ZULIAN, et ensuite Gérald CANTOURNET et Bruno GUILLAUD-BATAILLE. On est tous d'accord sur le fait que la conférence des maires peut devenir le pivot de l'intercommunalité. Mais le point essentiel n'est pas là. D'abord, la conférence des maires n'est pas une instance où l'on délibère. Elle va permettre de dégager une tendance, qui devra permettre à l'Exécutif de proposer une délibération qui sera votée en Conseil public. Mais c'est véritablement en Conseil public que la décision sera prise. Il y a encore un autre élément qui est plus important que le rôle pivot de la conférence des maires, c'est l'agenda politique du Pays Voironnais. Aujourd'hui l'agenda politique du Pays Voironnais vient d'en haut. Il est le fruit du Président ou de la direction générale qui valide un certain nombre de points. Il veut que l'agenda politique du Pays Voironnais soit ouvert à tous, aux élus communautaires, communaux, aux maires, et pourquoi pas à des associations ou à des acteurs du territoire. Il veut que ce soit la base qui puisse orienter le choix

des débats. Il est primordial de recréer le temps de l'initiative, cela ne peut plus venir d'en haut. Si cela continue de venir d'en haut et que l'on habille cela dans une conférence des Maires, le résultat escompté ne sera pas atteint. Il insiste également sur le temps de l'information. Il veut que les commissions deviennent de véritables sujets politiques. Il ne veut pas d'une commission où l'on va traiter d'un sujet où le vice-président en lien avec la direction de service ait déjà préparé une proposition. Il veut le temps de l'initiative et celui de l'information. Le temps de l'information est véritablement de permettre à toutes les expressions d'être représentées. Le vice-président thématique doit s'investir et être le porte-parole de la parole politique pour que l'on puisse avoir un véritable travail. Ce n'est qu'à ce prix, que les maires pourront s'appuyer sur ces éléments, retranscrire et faciliter la compréhension des élus communaux.

Julien POLAT précise que lorsque l'on est deux, la parité est un homme/une femme. A 15, il faudra soit 7 femmes et 8 hommes, soit l'inverse. S'enorgueillir d'avoir la parité quand on propose 4 noms... Sur les 12 noms qu'il a proposé il y a 4 femmes et 8 hommes. Il veut bien prendre l'engagement que les trois noms restant à fixer, soient choisis parmi les femmes de cette assemblée qui seraient candidates à des fonctions, de telle manière que la parité soit obtenue avec 7 femmes et 8 hommes. Il n'a aucune difficulté à l'envisager. Il demande à Bruno CATTIN s'il s'engage également sur son Exécutif ?

Bruno CATTIN souhaite que l'on arrête de jouer avec les mots, Julien POLAT explique que s'il est élu, il présentera 12 vice-présidents qui font partie de son groupe. Bruno CATTIN pense qu'il y a déjà un décalage important, car toutes les tendances et les composantes du territoire ne seraient pas représentées dans l'Exécutif. Cela inaugure mal une révolution dans la gouvernance. La proposition faite est de considérer que le seul critère pour faire partie de cette liste se résumerait à trois femmes, on s'éloigne encore de cette proposition d'un Exécutif qui respecte l'intégralité des composantes et des sensibilités. S'il prend du recul ce soir, c'est pour avoir le temps durant une semaine de travailler sereinement avec ceux qui ne l'auraient pas élu, pour leur proposer d'intégrer ce mode de gouvernance. La parité sur 4 est en effet plus facile à atteindre mais c'est un véritable objectif. La 1ère vice-présidence en charge de la transition écologique, la 2nd en charge des solidarités, sont des signaux forts et pas simplement de l'habillage politique. La réponse de Julien POLAT est donc sommaire quand il parle de 3 femmes qui pourraient se porter candidates. Il souhaite que l'Exécutif, comme avec les 4 présidents précédents de l'interco, représente toutes les sensibilités et composantes du territoire. Si Julien POLAT est en capacité de présenter aujourd'hui 12 vice-présidents qui font partie de son groupe, il pense que l'on s'éloigne de la gouvernance apaisée qui respecterait chaque commune et chaque élu communautaire ou communal.

Julien POLAT précise qu'il n'y a pas de groupe. Dans les noms qu'il a cités, il y a des gens dont il ignore tout, des options politiques qui sont les leurs. Il n'a demandé aucun gage de cette nature. Ils vont voter librement à bulletin secret, avec une influence possible suite aux débats qui viennent de se tenir. Il y a même un nom commun entre les deux prétendants à la présidence. Les 12 noms proposés sont déjà le prélude d'une représentation équilibrée du territoire, et d'une adéquation entre une inspiration, des compétences et des gens qu'ils représentent. Il n'y a pas de groupe, il n'était pas obligé de faire cette proposition. Nous sommes désormais prisonniers d'une loi qui a changé et impose que l'Exécutif soit voté après l'élection du Président. Ce n'est pas une bonne chose. Il formule une proposition de gens représentatifs du territoire, qui n'ont pas tous la même sensibilité politique et il propose de la compléter par souci d'ouverture.

Bruno CATTIN indique que Julien POLAT est venu le rencontrer à la mairie de Voissant et lui a proposé de retirer sa candidature, au motif que l'élection était jouée, et ce bien avant le 2nd tour des municipales. Julien POLAT lui a précisé que les gens de son groupe et d'autres refuseraient de travailler avec lui. Il a ajouté qu'il présiderait avec des gens de son groupe et de sa sensibilité.

Julien POLAT conteste formellement ces propos, d'une conversation qu'ils ont en effet eue à son initiative. Il préfère en rester là et que chacun s'en tienne à ce que l'on peut vérifier.

Alyne MOTTE donne les formalités de vote et procède à l'appel des élus pour aller voter.

VOTE

<p>Vu :</p> <p>Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L5211-9, L2122-4</p> <p>Considérant que se sont portés candidats à la Présidence :</p> <ul style="list-style-type: none">- Monsieur Bruno CATTIN- Monsieur Julien POLAT <p>Considérant les résultats du 1^{er} tour du scrutin :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de votants : 62- Nombre d'abstentions : 0- Nombre de bulletins blancs : 0- Majorité absolue fixée à : 32- Candidat Bruno CATTIN : nombre de suffrages exprimés : 32- Candidat Julien POLAT : nombre de suffrages exprimés : 30 <p style="text-align: center;">DÉLIBÉRÉ</p> <p>Article 1 : Monsieur Bruno CATTIN est élu Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.</p> <p>Article 2 : Monsieur Bruno CATTIN est immédiatement installé dans ses fonctions, notamment pour assurer la présidence de la séance à la suite de Madame Alyne MOTTE.</p>

La présente délibération est adoptée.

Nombre de votants : 62
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Majorité absolue fixée à : 32

Candidat Bruno CATTIN : nombre de suffrages exprimés : 32
Candidat Julien POLAT : nombre de suffrages exprimés : 30

Alyne MOTTE donne la parole à Bruno Cattin. Auparavant elle le félicite et souhaite une longue vie au Pays Voironnais pour ces 6 années du mandat 2020 – 2026, elle compte sur lui, pour que le Pays Voironnais continue à rayonner encore plus, en soulignant la très grande et lourde tâche qui lui est confiée.

Bruno CATTIN la remercie.

Revenir au [sommaire](#)

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020
25/41

« C'est avec beaucoup d'émotion que je prends connaissance de ce résultat. Je voudrais bien évidemment remercier tous ceux avec lesquels j'ai travaillé depuis très longtemps, tous ceux qui m'ont soutenu, encouragé, aidé : anciens élus, nouveaux élus, acteurs du territoire, citoyens, conseils...

C'est un travail d'équipe, c'est dans cet esprit que j'envisage la gouvernance du Pays Voironnais. Bien évidemment je l'ai dit et je vais le redire avec beaucoup d'émotion, je suis très fier de succéder à mon ami, Jean-Paul BRET, qui a contribué dans les deux mandats précédemment à apporter une vision du Pays Voironnais qui a marqué ce territoire.

J'ai également une pensée pour Julien POLAT, pour ceux qui l'ont soutenu, je suis prêt à leur réserver une place dans l'Exécutif, je vais proposer une interruption de séance pour pouvoir échanger. J'en resterai sur la solution que j'ai proposée, c'est à dire l'élection de 4 vice présidents transversaux et ensuite me laisser le temps d'une concertation pour pouvoir composer une liste équilibrée reprenant l'ensemble des composantes et des sensibilités du Pays Voironnais

Je veux aussi avoir une pensée pour mes proches, pour ma famille qui, avec votre complicité, vont découvrir que l'âge de mon départ à la retraite est repoussé d'au moins 6 ans. Merci de votre confiance, qui me touche ».

La séance reprend suite à une interruption demandée par Bruno CATTIN.

• **Composition du bureau communautaire**

Bruno CATTIN, Président, expose :

Le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze

Le conseil communautaire du nouveau mandat est composé de 62 conseillers communautaires.
 $20 \% \times 62 = 12,4$, soit 13 VP

Ce nombre peut-être porté à 15 par délibération prise à la majorité des 2/3.

Au-delà du Président et des Vice-Présidents, le bureau peut comprendre en son sein d'autres membres, tous élus par le conseil communautaire, tous membres du conseil communautaire.

Pour assurer la sécurité juridique des élections qui suivront, la présente délibération devra être affichée et transmise au contrôle de la légalité avant de procéder aux élections qui s'ensuivent.

Tous les membres du bureau tel que délibéré doivent être élus au cours de la présente séance.

Il est proposé un premier bureau composé du Président et de 4 Vice-présidents.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants, et son article L5211-10,

Considérant la proposition d'un premier bureau comportant 4 Vice-présidents

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le bureau communautaire est composé :

- du Président
- de 4 Vice-présidents

Adopté
(42 pour / 20 contre / 0 abstention)

• Election du 1er Vice-Président

Bruno CATTIN demande de procéder à l'élection des 4 vice-présidents transversaux.

Il précise qu'à l'occasion du prochain Conseil prévu le 16 juillet, il procédera à l'extension du Bureau pour probablement atteindre le nombre de 15 vice-présidents et de plusieurs conseillers délégués.

Il expose :

Le Conseil communautaire vient de fixer le nombre de Vice-Présidents à 4.

Les Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue selon les mêmes modalités que le (la) Président(e) c'est-à-dire par un scrutin uninominal.

Le vote par délégation est possible.

Le calcul de la majorité se fait au regard du nombre de suffrages exprimés et non de l'effectif de l'organe délibérant.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour pour lequel seule la majorité relative est requise.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat ayant recueilli le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats à la fonction de premier(e) Vice-Président(e) sont invités à se faire connaître. Tout conseiller communautaire peut se porter candidat ou proposer un candidat à la fonction de Vice-Président indépendamment à chaque tour de scrutin.

La candidature de Nadine Reux est présentée par Bruno CATTIN.

« *Nadine REUX est maire de Charnècles et possède beaucoup de compétences en la matière, ainsi qu'une grande capacité de dialogue, d'ouverture, notamment pour la constitution de l'institut ou du*

conseil évoqué dans mon discours initial ».

Aucune autre candidature.

Intervention de Nadine REUX

« Madame, Monsieur,

Je suis maire de Charnècles. Auparavant, j'ai été adjointe puis conseillère municipale lors des 2 mandats précédents.

Sur le plan professionnel, infirmière retraitée, j'ai terminé ma carrière comme cadre dirigeante du service médical d'une entreprise.

En parallèle, j'ai été la présidente nationale d'une association professionnelle.

Sensible depuis longtemps au bien-être des humains là où ils vivent, à la qualité de leur environnement, mon engagement écologique m'a amené à exercer des responsabilités régionales.

Prendre conscience des enjeux qui s'imposent à tous, et encore plus particulièrement à nous élus, ne suffit plus.

Au-delà de sujets spécifiques comme l'autonomie alimentaire, la préservation de la ressource en eau, ou la réduction des déchets, notre responsabilité est de travailler ensemble à l'adéquation pérenne entre les humains et les territoires, notamment en limitant les conséquences des crises actuelles : sanitaire, sociale, économique et bien sûr écologique.

Je remercie Bruno CATTIN pour sa confiance et pour la vision qu'il porte pour notre Pays Voironnais. Relever le défi de la transition écologique ne se fera qu'avec vous, maires et élus communautaires, avec les commissions, avec les vice-présidents thématiques, avec les services, en collaboration étroite avec le Président et les 3 vice-présidences transverses dont les actions seront complémentaires.

Consciente de l'ampleur de la tâche, convaincue de son absolue nécessité, je suis prête à me mettre au travail avec vous ».

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants et L5211-10,

Considérant que :

Madame Nadine REUX

s'est portée candidate à la fonction de premier Vice-Président,

Considérant les résultats du 1^{er} tour du scrutin :

- Nombre de votants : 62
- Nombre de nuls : 4
- Nombre de bulletins blancs : 26
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue fixée à : 17

DÉLIBÉRÉ

Madame Nadine REUX est élue première Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du

Nombre de votants : 62

Nombre de nuls : 4

Nombre de bulletins blancs : 26

Majorité absolue fixée à : 17

Nadine REUX : 32

• **Election du 2ème Vice-Président**

Bruno CATTIN propose de passer à l'élection de la 2ème vice-présidence en charge de la solidarité, de la cohésion sociale et territoriale, il propose la candidature de Valérie ZULIAN.

Aucune autre candidature.

Intervention de Valérie ZULIAN (mairie de Moirans)

« Je suis Valérie ZULIAN, nouvelle maire de Moirans, après 6 années passées au sein de la minorité du Conseil municipal.

Dans le cadre de mes fonctions et expériences professionnelles, j'ai été amenée à travailler sur des thématiques culturelles qui ont croisé les thématiques éducatives et sociales.

A l'échelle du territoire du Pays Voironnais, mailler ces champs d'actions et ceux des autres vice-présidences pour bâtir des dispositifs pluridisciplinaires, c'est se donner les moyens de mettre en place ensemble un projet constructif et adapté au plus près des besoins de la population de notre territoire. Que l'on habite une commune rurale ou un centre urbain, que l'on soit enfant, jeune, adulte ou personne âgée, tous doivent être pris en compte de manière équitable.

Bruno CATTIN a un dessein ambitieux pour le Pays Voironnais. Je suis convaincue que tous ensemble nous pourrions construire le projet novateur reposant sur une approche globale et transversale qui en découlera, le faire vivre et évoluer dans l'écoute et le respect de chacun. Je suis prête à relever ce défi avec vous les élus communautaires ainsi que tous les acteurs du territoire. Je m'y consacrerai pleinement pour le voir aboutir.

Après la crise sanitaire que nous avons vécue, les habitants en particulier les plus fragilisés, doivent retrouver la place qui leur revient. Agir dans les différents champs de cette vice-présidence et avec les autres vice-présidences, c'est travailler à proposer des réponses originales collectives, humaines et responsables aux grands défis de notre territoire ».

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants et L5211-10,

Considérant que :

Madame Valérie ZULIAN

s'est portée candidate à la fonction de deuxième Vice-Président,

Considérant les résultats du 1^{er} tour du scrutin :

- Nombre de votants : 62

- Nombre de nuls : 4
- Nombre de bulletins blancs : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue fixée à : 18
- Madame Monique DEVEAUX : 1
- Madame Valérie ZULIAN : 34

DÉLIBÉRÉ

Madame Valérie ZULIAN est élue deuxième Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

La présente délibération est adoptée.

Nombre de votants : 62

Nombre de nuls : 4

Nombre de bulletins blancs : 23

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue fixée à : 18

Madame Monique DEVEAUX : 1

Madame Valérie ZULIAN : 34

• Election du 3ème Vice-Président

Bruno CATTIN propose de passer à la 3ème vice-présidence transversale, en charge de l'économie et donne la parole à Gérald CANTOURNET.

Intervention de Gérald CANTOURNET (maire de Tullins)

« Mesdames, Messieurs, Je suis Gérald Cantournet, maire fraîchement élu à Tullins, commune de 8000 âmes, à l'extrémité sud du Pays Voironnais. Je travaille dans la communication depuis plus de 25 ans, à la tête de mon entreprise. Parce que l'économie est un levier pour la dynamique du territoire, je souhaite apporter mes compétences sur cette thématique qui me passionne et m'intéresse. De belles choses ont été faites sous le mandat précédent, alors nous devons les prolonger et même les amplifier, et surtout, être attentifs à la santé des acteurs économiques du territoire car la crise sanitaire est passée par là et aura des conséquences, sans doute terribles. C'est ce que je m'emploierai à faire avec l'aide de tous les conseillers communautaires car je suis persuadé que chacun a un bout de la solution. Merci »

Intervention de Julien POLAT

« Monsieur le Président, je disais tout à l'heure lorsque j'ai pris la parole en qualité de candidat, que quelles que soient les circonstances, je ferai en sorte d'être utile au Pays Voironnais et de travailler avec ceux qui seraient légitimement élus, ce qui est votre cas ce soir. L'économie c'est un sujet sur lequel je me suis engagé au cours des 6 dernières années. Je ne pense pas avoir démerité sur ce sujet. Je vais donc proposer ma candidature à cette vice-présidence, parce que je ne viendrai pas perturber la parité qui vous est chère et que vous avez établie dans ces 4 vices-présidences et puis à la lumière de ce que vous avez évoqué de cette volonté de ne pas organiser de blocs dans la manière

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020

Revenir au [sommaire](#)

30/41

dont s'organise l'assemblée, je pense qu'il est intéressant de voir si effectivement peut-être que mes compétence et mon engagement à l'économie peuvent être reconnues sous cette forme. Voilà, donc si vous le voulez bien, je vous propose ma candidature ».

Bruno CATTIN prend acte de la candidature de Julien POLAT et lance la mise au vote de la 3ème vice-présidence et demande aux présidents et assesseurs des bureaux de vote de rejoindre leur poste.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants et L5211-10,

Considérant que
Monsieur Gérald CANTOURNET
Monsieur Julien POLAT
se sont portés candidats à la fonction de troisième Vice-Président,

Considérant les résultats du 1^{er} tour du scrutin :

- Nombre de votants : 62
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

- Monsieur Gérald CANTOURNET : 28
- Monsieur Julien POLAT : 32

DÉLIBÉRÉ

Monsieur Julien POLAT est élu troisième Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

La présente délibération est adoptée.

***Nombre de votants : 62
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 60
Majorité absolue fixée à : 31***

***Monsieur Gérald CANTOURNET : 28
Monsieur Julien POLAT : 32***

• **Election du 4ème Vice-Président**

Il reste une 4ème vice-présidence, elle concerne la gouvernance. Bruno CATTIN propose de la confier à Bruno GUILLAUD BATAILLE. Il lui propose de le rejoindre et de prendre la parole.

Intervention de Bruno GUILLAUD BATAILLE

Revenir au [sommaire](#)

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020
31/41

« Merci très chaleureusement à Bruno CATTIN de vous proposer ma candidature pour cette vice-présidence. Je vais faire court parce qu'il est déjà tard. Donc Bruno GUILLAUD-BATAILLE, maire de Charavines. Nous sommes souvent ce que la vie a fait de nous donc effectivement je suis maire de Charavines depuis 2014, c'est le 2ème mandat et effectivement pendant le 1^{er} mandat avec notre équipe à Charavines, nous avons eu à cœur de faire tout ce qu'il était possible pour encourager la participation des habitants, pour encourager l'esprit d'initiative et ce n'est pas facile mais nous y croyons ardemment et je veux bien de tout mon cœur, avec vous tous, contribuer à ce qu'une dynamique de cette nature-là puisse irriguer le Pays Voironnais. En dehors d'être maire de Charavines, je suis travailleur indépendant, formateur, chargé d'études, indépendant et dans un champ qui est l'accompagnement de territoires en matière de politiques éducatives et sociales. Autrement dit cette expérience m'a amené à sillonner le département de l'Isère, entre autres et accompagner des communes et des territoires intercommunaux de toute taille, plus ou moins urbains, plus ou moins ruraux et là aussi j'espère que cette expérience pourra être utile au Pays Voironnais. Vous pouvez compter sur moi, pour travailler avec chacun d'entre vous. Je ne me reconnais aucun ennemi parmi vous. Je suis à votre disposition pour travailler avec vous et avec chacune de vos communes ».

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants et L5211-10,

Considérant que :

Monsieur Bruno GUILLAUD-BATAILLE

s'est porté candidat à la fonction de quatrième Vice-Président,

Considérant les résultats du 1^{er} tour du scrutin :

- Nombre de votants : 62
- Nombre de nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 27
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue fixée à : 18
- Monsieur Bruno GUILLAUD-BATAILLE : 33
- Monsieur Anthony MOREAU : 1

DÉLIBÉRÉ

Monsieur Bruno GUILLAUD-BATAILLE est élu quatrième Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

La présente délibération est adoptée.

Nombre de votants : 62

Nombre de nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 27

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue fixée à : 18

Monsieur Bruno GUILLAUD-BATAILLE : 33

Monsieur Anthony MOREAU : 1

Bruno CATTIN rappelle que conformément à ce qu'il a évoqué, il propose de compéter le bureau de l'exécutif pour le porter à 15 vice-présidents et à 7 conseillers délégués, à l'occasion de la prochaine réunion du conseil communautaire qui se tiendra le 16 juillet prochain.

Bruno CATTIN invite les 4 vice-présidents élus à le rejoindre à la tribune ; Il procède ensuite à la lecture de la Charte de l'élu local et de la CGCT

• Lecture de la charte de l'élu local et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Bruno CATTIN, Président, expose :

Lors de l'installation du conseil communautaire suivant le renouvellement général des conseils municipaux, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Le Président doit également remettre aux conseillers communautaires cette charte accompagnée des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice du mandat dans les communautés d'agglomération (section 3 du chapitre VI du titre I du livre II de la cinquième partie dudit code).

Il est proposé, pour des raisons sanitaires et environnementales, de ne distribuer de version papier qu'aux conseillers en faisant la demande, ces documents ayant été transmis à tous par voie dématérialisée avec la convocation à la présente séance.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants, L1111-1-1, L5211-6, et L5216-4 et suivants

DÉLIBÉRE

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local

PREND ACTE de la transmission dématérialisée de la charte et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre I du livre II de la cinquième partie dudit code.

PREND ACTE de la possibilité de transmission d'une version papier sur simple demande

Le Conseil prend acte de la présente délibération.

• Délégation au Président

Bruno CATTIN, Président, expose :

L'organe délibérant peut déléguer au Président toutes ses attributions à l'exception des décisions suivantes :

- vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- approbation du compte administratif ;
- dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- délégation de la gestion d'un service public ;
- orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Il est proposé jusqu'à l'adoption éventuelle d'un pacte de gouvernance de consentir au Président une délégation sur la base de la précédente délibération permettant le fonctionnement de l'institution notamment pendant la période estivale, avant de revenir ultérieurement, le cas échéant, sur cette délibération. Il s'agirait de confier au président la prise de décisions dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres du Conseil dans un certain nombre de matières **dont les principales sont les suivantes** :

- conclusion, exécution des **conventions** conclues sans incidence financière, ou dont l'incidence financière a été votée au budget, ou ayant pour effet la perception d'une recette
- adhésion aux **associations**
- passation, exécution des **marchés publics**
- décisions en matière foncière de domanialité ou d'urbanisme (déclassement, intégration de réseaux privés au domaine public, **baux d'une durée inférieure à 12 ans**, vente de biens mobiliers, **acquisition / cession de biens immobiliers inférieurs à 100 000 €**, servitudes)
- exercice ou délégation du droit de préemption, exercice du droit de priorité
- souscription des **emprunts**

- **subventions** versées en application d'un dispositif préalablement délibéré par le Conseil communautaire ou dont les crédits figurent au budget.

Le Président pourra subdéléguer à un élu membre du bureau ou à un agent – directeur ou chef de service et rendra compte à chaque séance du conseil des décisions prises par délégation.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants, et L5211-10,

Considérant l'exposé du rapporteur,

DÉLIBÉRÉ

Article 1 : délègue au Président toute décision relative aux matières suivantes :

De manière générale dans le cadre des compétences du Pays Voironnais

- les conventions nécessaires à la bonne marche des services, qu'il s'agisse de leur conclusion, de leur exécution (y compris les avenants) et leur règlement, à l'exclusion de toute décision relative aux conventions de délégation de service public et leur(s) avenant(s) :

* lorsqu'elles sont conclues sans incidence financière. Il en est ainsi notamment des conventions d'individualisation des contrats d'eau, convention d'optimisation des contrats d'énergie,

* lorsque les crédits sont inscrits au budget : il peut s'agir de conventions récurrentes de montants strictement inférieurs à 40 000 € pour lesquels des crédits non individualisés mais suffisants sont prévus au budget, ou de conventions ponctuelles si les crédits ont été spécialement votés au budget. Il en est ainsi notamment des conventions conclues avec les concessionnaires de réseaux secs (gaz, électricité ou télécommunications...), de mise en séparatif en partie privative, ou encore des conventions relatives à la réalisation, la gestion et l'entretien des aménagements d'arrêts de bus

* lorsqu'elles ont pour effet la perception d'une recette par le Pays Voironnais. Il en est ainsi des conventions de rejets d'eaux usées non domestiques, de dépotage de matière de vidange dans les stations d'épuration du Pays Voironnais.

- renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, et adhésion du Pays Voironnais à une nouvelle association, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

- acceptation des offres de concours.

En matière de commande publique

- préparation, passation, exécution, y compris concernant les avenants, règlement, clôture, y compris par voie de résiliation des marchés publics et accords-cadres, sans limite de montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- toute convention de groupement de commande prise en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, que le Pays Voironnais en soit membre ou coordonnateur, ou tout avenant à une telle convention.

En matière de gestion du domaine, de foncier et d'urbanisme

- déclassement de parcelles du domaine public, nécessaire à la mise en œuvre d'un projet immobilier (cession ou mise à bail), y compris déclassement par anticipation ;
- intégration des réseaux privés dans le domaine public du Pays Voironnais;
- arrêt et modification de l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ;
- conclusion et révision du louage de choses, ou d'autorisation d'occupation domaniale pour une durée n'excédant pas douze ans. Cette délégation s'entend à la fois des contrats portant sur le louage des choses, ou l'occupation du domaine – public ou privé - ou leurs avenants dans lesquels le Pays Voironnais est bailleur que dans ceux où il est preneur ;
- aliénation de gré à gré de biens mobiliers (4600 €) sans limite de montant ;
- cession de biens immobiliers dans les limites de l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, et dont le montant n'excède pas 100 000 €, hors taxes, hors frais d'acte et de procédure ;
- acquisition de biens immobiliers dans les limites de l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, et dont le montant n'excède pas 100 000 €, hors taxes, hors frais d'acte et de procédure, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- négociation et rachat des droits d'eau dans les limites de l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,
- fixation, dans les limites de l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, le montant des offres du Pays Voironnais à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- exercice, au nom du Pays Voironnais, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que le Pays Voironnais en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code à l'exception des cas où les biens immobiliers en cause appartiennent :
 - 1° aux titulaires d'un mandat électif, quel qu'il soit, présent ou passé, relevant du suffrage universel au 1er ou 2ème degré,
 - 2° aux agents du Pays Voironnais et des communes membres,
 - 3° aux membres de la famille du Président (comprenant tous les parents jusqu'au second degré en ligne directe et collatérale),
- exercice ou délégation à un établissement public y ayant vocation, en application de l'article L214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom du Pays Voironnais du droit de préemption défini par l'article L214-1 du même code à l'occasion de l'aliénation d'un bien, à l'exception des cas où les biens immobiliers en cause appartiennent :
 - 1° aux titulaires d'un mandat électif, quel qu'il soit, présent ou passé, relevant du suffrage universel au 1er ou 2ème degré,
 - 2° aux agents du Pays Voironnais et des communes membres,
 - 3° aux membres de la famille du Président ou d'un vice-Président (comprenant tous les parents jusqu'au second degré en ligne directe et collatérale),

- exercice au nom du Pays Voironnais du droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ;
 - les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - toutes les démarches nécessaires, dans le cadre de travaux, pour l'obtention des autorisations administratives liées aux contraintes d'insertion dans le paysage, de protection de l'environnement et de préservation du patrimoine, y compris la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive ;
 - toute demande visant à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (notamment certificat d'urbanisme, permis de construire ou de démolir, déclaration de travaux, déclaration préalable ou permis d'aménager) concernant les terrains, bâtiments, équipements mis à disposition ou propriété du Pays Voironnais ;
 - convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;
 - convention de projet urbain partenarial définie à l'article L332-11-3 du code de l'urbanisme prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie des équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme ;
 - toute démarche nécessaire à l'établissement d'une servitude d'utilité publique par arrêté préfectoral,
 - toute démarche nécessaire en vue d'établir ou de renoncer à toute servitude conventionnelle au profit du Pays Voironnais, qu'il s'agisse de servitudes continues ou discontinues, apparentes ou non apparentes, de fixer, le cas échéant, l'indemnisation du propriétaire du fonds servant, notamment la rédaction d'actes authentiques et la publicité foncière de l'acte ;
 - toute démarche nécessaire en vue d'établir ou de renoncer à toute servitude conventionnelle grevant les biens du Pays Voironnais, qu'il s'agisse de servitudes continues ou discontinues, apparentes ou non apparentes, de fixer, le cas échéant, l'indemnisation, notamment la rédaction d'actes authentiques et la publicité foncière de l'acte ;
- En matière juridique et d'assurance :**
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, sans limite de montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - intenter au nom du Pays Voironnais les actions en justice ou de défendre le Pays Voironnais dans les actions intentées contre elle. Cette délégation s'applique devant toutes les juridictions (administratives, civiles et pénales), quelle que soit l'instance ou la procédure. Elle comporte également le pouvoir de se désister de l'instance. Elle s'étend au dépôt de plainte, avec ou sans constitution de partie civile ;
 - conclure des contrats de transaction, destinés à prévenir les différents litiges nés ou à naître entre le Pays Voironnais et des tiers, lorsque l'incidence financière du contrat est inférieure à 25 000 € ;
 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux sans limite de montant ;
 - accepter les indemnités de sinistre dans le cadre des contrats d'assurance sans limite de montant ;

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux sur les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de contrat de partenariat, ou de projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En matière de finances :

- garantir partiellement ou totalement les emprunts contractés par

* les bailleurs sociaux au vu des offres de prêt concernant les programmes neufs réalisés en financement PLUS/PLAI ou PLS, la réhabilitation des quartiers sociaux et la réalisation de logements en accession sociale financés en Prêt Social Location-Accession ;

* les Associations Syndicales Autorisées au vu des offres de prêt concernant la construction d'ouvrages ou travaux communs, l'entretien desdits ouvrages ou travaux, la gestion desdits ouvrages ou travaux ;

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout organisme : Etat, collectivité territoriale, Etablissement Public national ou local, programmes européens ou tout autre financeur potentiel, l'attribution de subventions, quelle que soit l'opération, son montant, en fonctionnement ou en investissement ;

- attribuer toute subvention :

* soit en application d'un dispositif préalablement adopté par le conseil communautaire, dès lors que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

* soit dans le respect des sommes prévues au budget pour chaque politique publique, lorsque leur montant est inférieur à 23 000 €, ce montant étant entendu par bénéficiaire ;

- délivrer les agréments financiers prises dans le cadre des subventions d'aides à la pierre des bailleurs sociaux ;

- décider des remises gracieuses et admissions en non valeur lorsque les sommes dues sont d'un montant inférieur à 15 € ;

- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire de 5 M € ;

- réaliser après consultation de plusieurs établissements spécialisés les opérations financières utiles à la contractualisation et à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires, notamment souscrire les contrats les plus avantageux pour la collectivité et les avenants et passer les ordres. Il s'agit de souscrire les produits de financement nécessaires :

* à la couverture du besoin de financement de la collectivité qui pourront être :

- des emprunts classiques : taux fixes ou taux variables sans structuration,
- des emprunts avec barrière,

* à la sécurisation de l'encours de la dette, notamment des instruments de couverture des

risques de taux et de change sur les contrats d'emprunt appartenant au stock de dette ainsi que les emprunts nouveaux ou de refinancement qui pourront être notamment des contrats :

- d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- d'accord de taux futur (FRA)
- de garantie de taux plafond (CAP)
- de garantie de taux plancher (FLOOR)
- de garantie de taux plancher et de taux plafond (COLLAR)

* au refinancement de la dette de la collectivité (capitaux restant dus et le cas échéant les indemnités compensatrices)

la délégation s'étend à la signature de tout contrat (ou avenant), à court, moyen ou long terme, libellés en euro ou en devise, avec possibilité d'un différé d'amortissement et / ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et / ou indexé (révisable ou variable), à un taux global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, pouvant comporter ou impliquer :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la devise, de réduire ou allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- le pouvoir de résilier l'opération arrêtée.

Article 2 : autorise le Président à subdéléguer à un élu membre du bureau ou à un agent – directeur ou chef de service.

**Adopté à l'unanimité
(62 pour / 0 contre / 0 abstention)**

• **Adoption du lieu de réunion du prochain conseil**

Bruno CATTIN, Président, expose :

En principe, le Conseil communautaire se réunit au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres

Pour les mêmes raisons que pour le conseil du 9 juillet, tenant donc au contexte sanitaire et à l'accueil du public, il est envisagé de se réunir à nouveau dans cette salle EVEREST à la Brunerie sur la commune de Voiron le 16 juillet 2020.

Les associations utilisatrices ont été prévenues que l'organisation de la salle serait maintenue l'état pour éviter les manipulations inutiles.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants, et L5211-11 et L2121-18,

DÉLIBÉRÉ

Le conseil communautaire du 16 juillet 2020 se tiendra salle EVEREST à la Brunerie sur la commune de Voiron.

**Adopté à l'unanimité
(62 pour / 0 contre / 0 abstention)**

B) Achats

• Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Modalités de dépôt des listes

Bruno CATTIN, Président, expose :

La commission de délégation de Service Public et la commission d'Appel d'Offres sont composées :

- du Président ou de son représentant
- de cinq autres membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante
- de cinq suppléants.

Avant de procéder à la constitution de ces commissions par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le scrutin est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Les listes peuvent être déposées en cours de la prochaine séance du 16 juillet, au plus tard lors de l'appel auquel procède le Président lors de l'exposé de la délibération portant élection de ces deux commissions.

Les listes pourront être incomplètes, mais au-delà de 5 noms elles devront faire apparaître de manière claire les noms des titulaires et des suppléants.

Malgré tout l'intérêt d'une liste identique, il est demandé, pour des raisons réglementaires, que deux listes distinctes (et donc même si identique dans leur composition) soient déposées pour chacune des deux commissions. Elles mentionneront respectivement en entête commission de délégation de Service Public (CDSP) ou commission d'Appel d'Offres (CAO).

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants, L1411-5 et D1411-5,

Considérant l'exposé du rapporteur,

DÉLIBÉRÉ

Les listes peuvent être déposées en cours de séance au plus tard lors de l'appel auquel procédera le Président lors de l'exposé de la délibération portant respectivement

- élection de la commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Les listes pourront être incomplètes, mais au-delà de 5 noms elles devront faire apparaître de manière claire les noms des titulaires et des suppléants.

**Adopté à l'unanimité
(62 pour / 0 contre / 0 abstention)**

2. Juridique

A) Décisions prises par délégation

- **Compte-rendu des décisions prises par délégation**

Bruno CATTIN, Président, expose :

Par délibération du 3 avril 2018, le conseil communautaire a délégué certaines de ses attributions au Président afin de rationaliser le fonctionnement de l'administration, en simplifiant les procédures, et de favoriser la réactivité des services.

Le Président rend compte à chaque séance du conseil des décisions prises par délégation.

Les décisions prises depuis le conseil du 18 février 2020 figurent dans le tableau ci-joint.

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L 5211-9, L2121-7 et suivants

DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du présent compte-rendu des décisions prises par délégation.

Le Conseil prend acte de la présente délibération.

3. Questions diverses

Le Président lève la séance.